

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA GUINÉE FRANÇAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, A CONAKRY

## ABONNEMENTS

| Dans la Colonie :   | Hors de la Colonie : |
|---------------------|----------------------|
| Un an... 20 francs. | Un an... 25 francs.  |
| Six mois. 12 —      | Six mois. 15 —       |
| Le numéro..... 1 —  |                      |

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES  
*S'adresser au Chef de l'Imprimerie*

Les annonces doivent être remises les 10 et 25 de chaque mois au plus tard.  
Les insertions et les abonnements sont payables d'avance.

## ANNONCES

|                                                                                                  |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Une insertion de 10 lignes.....                                                                  | 4 fr.    |
| Chaque ligne en plus.....                                                                        | 0 fr. 50 |
| Une page entière.....                                                                            | 100 fr.  |
| Une demi page (soit en hauteur, soit en largeur).....                                            | 50 fr.   |
| Chaque annonce répétée, moitié, prix de la première sans que celui-ci soit inférieur à 4 francs. |          |

## SOMMAIRE

## PARTIE OFFICIELLE

## Actes du Gouvernement général.

|                                                                                                                                                                                                                                            |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 15 novembre 1923. — Arrêté portant modification à la délimitation des circonscriptions administratives des cercles de Beyla et de Kankan (Guinée française).....                                                                           | 370 |
| 16 novembre. — Arrêté portant approbation des Budgets locaux de l'Afrique occidentale française, exercice 1924.....                                                                                                                        | 370 |
| Circulaire n <sup>o</sup> 40 du Général commandant supérieur en date du 30 septembre 1922, modifiée le 30 octobre 1923, au sujet des primes d'incorporation dues aux engagés volontaires et aux appelés indigènes et à leurs familles..... | 371 |

## Actes du Gouvernement local.

|                                                                                                                                                                                                         |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 30 juin 1923. — Arrêté portant réglementation de l'impôt personnel indigène dans la Colonie.....                                                                                                        | 373 |
| 30 juin. — Arrêté portant création au tableau B.C (2 <sup>e</sup> classe) annexé à l'arrêté du 9 décembre 1920, d'une patente de traite spéciale au taux de 60 francs l'an, pour les noix de colas..... | 374 |
| 26 juillet. — Arrêté relevant le taux de la contribution personnelle perçue sur les Européens et assimilés.....                                                                                         | 375 |
| 3 novembre. — Arrêté portant augmentation du taux de la taxe sur le chiffre d'affaires.....                                                                                                             | 375 |
| 3 novembre. — Arrêté portant modifications à la taxe sur les véhicules.....                                                                                                                             | 375 |
| 3 novembre. — Arrêté fixant pour 1924 la valeur des produits des Mines et le droit à percevoir sur cette valeur.....                                                                                    | 376 |
| 3 novembre. — Arrêté réglementant l'utilisation par le public des grues à bras du port de Conakry.....                                                                                                  | 376 |
| 3 novembre. — Arrêté créant une redevance pour l'utilisation du wharf dans le port de Conakry.....                                                                                                      | 377 |
| 28 novembre. — Arrêté fixant les limites des cantons de Fougoumba, de Dalaba-Kala, de Kébali et de Diangolo.....                                                                                        | 377 |
| 4 décembre. — Arrêté déclarant le cercle de Kissidougou infecté de péripneumonie bovine.....                                                                                                            | 377 |
| 5 décembre. — Arrêté modifiant l'arrêté local du 31 janvier 1913 sur les déplacements du personnel indigène.....                                                                                        | 378 |

Pages.

|                                                                                                                                                                                           |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 12 décembre. — Arrêté convoquant le 27 janvier 1924 le collège électoral de la Guinée française pour les élections à la Chambre de Commerce.....                                          | 378 |
| 12 décembre. — Arrêté fixant les quantités de poudres de traite et de leurs composants dont l'importation est autorisée en Guinée française pendant le 1 <sup>er</sup> semestre 1924..... | 378 |
| 15 décembre. — Décision portant nomination des membres des Commissions des patentes pour l'année 1924.....                                                                                | 379 |

## INSERTIONS SOMMAIRES

## Actes du Gouvernement local.

|                                        |     |
|----------------------------------------|-----|
| Administration générale.....           | 380 |
| Affaires politiques.....               | 380 |
| Agriculture, Service zootechnique..... | 380 |
| Chemin de fer.....                     | 380 |
| Contributions et taxes.....            | 380 |
| Domaines, Enregistrement.....          | 381 |
| Douanes.....                           | 381 |
| Enseignement.....                      | 381 |
| Gardes de cercle, Milice.....          | 381 |
| Imprimerie.....                        | 381 |
| Postes et Télégraphes.....             | 381 |
| Santé et Assistance médicale.....      | 381 |
| Travaux publics (Mines et Ports).....  | 382 |
| Affaires diverses.....                 | 382 |
| Erratum.....                           | 382 |

## PARTIE NON OFFICIELLE

## INFORMATION :

|                                                                                                 |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Observations météorologiques. — Résumé des observations des mois de juillet et d'août 1923..... | 382 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## AVIS ET COMMUNICATIONS :

|                                                                          |     |
|--------------------------------------------------------------------------|-----|
| Avis modificatif d'adjudication.....                                     | 383 |
| Avis d'adjudications.....                                                | 383 |
| Avis de demande d'immatriculation.....                                   | 384 |
| Transfert au Domaine des successions vacantes entièrement liquidées..... | 384 |



|                                                                                   |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Service de la curatelle aux successions et biens vacants.....                     | 384 |
| Observations météorologiques faites à Conakry pendant le mois d'octobre 1923..... | 385 |
| Bilan de la Banque au 30 novembre 1923.....                                       | 385 |
| Annonces.....                                                                     | 385 |

#### Références au « Journal officiel » de l'Afrique occidentale française.

*Textes intéressant la Guinée et non insérés au Journal officiel de cette Colonie.*

#### Actes du Pouvoir central.

|                                                                                                                                                                                                                                                                              |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 20 octobre 1923. — Décret fixant les conditions d'application de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1923 aux Français et naturalisés français résidant à l'étranger, hors d'Europe ou des pays limitrophes de la Méditerranée (arrêté de promulgation du 21 novembre 1923)..... | 801 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

#### Actes du Gouvernement général.

|                                                                                                                                                                                                                                    |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 15 novembre 1923. — Arrêté portant fixation des mercuriales officielles pour le calcul des droits <i>ad valorem</i> à l'entrée et à la sortie de l'Afrique occidentale française pendant le 1 <sup>er</sup> semestre 1924.....     | 803 |
| 15 novembre. — Arrêté fixant le tarif des coefficients de majoration applicables à la perception, en Afrique occidentale française, des droits spécifiques à l'entrée et à la sortie pendant le 1 <sup>er</sup> semestre 1924..... | 807 |
| 17 novembre. — Arrêté modifiant les dispositions des arrêtés des 1 <sup>er</sup> avril 1921 et 22 mars 1922, réorganisant les Ecoles du Gouvernement général et concernant le classement des élèves par catégories.....            | 803 |
| 22 novembre. — Arrêté relatif aux frais de déplacement des militaires en service en Afrique occidentale française.....                                                                                                             | 814 |

## PARTIE OFFICIELLE

### ACTES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

**ARRÊTÉ du Gouverneur général portant modification à la délimitation des circonscriptions administratives des cercles de Beyla et de Kankan (Guinée française).**

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE,  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu l'arrêté du Gouverneur général, en date du 21 juin 1911, portant délimitation des circonscriptions administratives de la Guinée française;

Vu la circulaire du Gouverneur général, en date du 3 novembre 1912, sur la forme à donner aux actes portant organisation des circonscriptions administratives;

Sur la proposition du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française;  
Le Conseil de Gouvernement entendu,

#### ARRÊTE :

Article premier. — Les cantons du Goundo et du Manan dépendant du cercle de Beyla sont rattachés au cercle de Kankan.

Art. 2. — Les articles 2, paragraphes 3 et 4 et le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'arrêté général du 21 juin 1911, fixant les limites entre le cercle de Beyla et le cercle de Kankan, sont modifiés comme suit :

1<sup>o</sup> Une ligne conventionnelle, partant de la rivière Baoulé au Sonamba, à environ 5 kilomètres au Sud-Est du village de Boussouriala, se dirigeant Est-Sud-Est jusqu'au confluent du Balé avec le Milo, laissant au cercle de Beyla les villages de Massana et d'Oussouma et au cercle de Kankan les villages de Kassaro et de Noumoridougou;

2<sup>o</sup> Le cours de la rivière Balé;

3<sup>o</sup> Une ligne conventionnelle, partant de la rivière Balé et se dirigeant en ligne droite jusqu'au confluent des rivières Gonon-Koba et Nalaba;

4<sup>o</sup> Le cours de la rivière Gonon-Koba jusqu'à sa source;

5<sup>o</sup> Le cours de la rivière Biassa, depuis sa source jusqu'au village de Nialemoridougou;

6<sup>o</sup> Partant de ce point, la frontière s'infléchit vers le Sud-Est pour atteindre le Béni, en passant par les villages de Kanfabandougou (Kankan) et Manfinédougou (Beyla), atteint le Dion, dont elle remonte le cours jusqu'à hauteur du village de Kariniana;

7<sup>o</sup> La frontière est ensuite marquée par une ligne jalonnée de tas de pierres suivant la direction du sentier de Kariniana à Bimilia (Beyla) et passant à 6 kilomètres environ au Nord des villages de Doula, Massaulédougou, Diafiladougou (Beyla);

8<sup>o</sup> Elle franchit les rivières Kouraï et Né, passant au Sud des villages de Koubala (Kankan), traverse le Diémoune, puis, en direction Est, elle va rejoindre la frontière de la Côte d'Ivoire, laissant à Kankan : Médina, Kabola et Marandougou.

Art. 3. — Le Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Dakar, le 15 novembre 1923.

CARDE.

**ARRÊTÉ du Gouverneur général portant approbation des Budgets locaux de l'Afrique occidentale française, exercice 1924.**

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE,  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par les décrets du 4 décembre 1920;

Vu le décret du 4 juillet 1920, modifiant le décret du 30 décembre 1912, en ce qui concerne les règles d'approbation des Budgets locaux du groupe de l'Afrique occidentale française;

Sur la présentation de MM. les Lieutenants-Gouverneurs des Colonies intéressées;

Le Conseil du Gouvernement entendu dans ses séances du 15 novembre 1923, pour les Budgets locaux de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Dahomey, de la Haute-Volta, de la Mauritanie et du Niger, et du 16 novembre 1923, pour les Budgets locaux du Sénégal et du Soudan,

#### ARRÊTE :

Article premier. — Sont approuvés les différents Budgets locaux de l'Afrique occidentale française pour l'exercice 1924, arrêtés comme suit :

|                 |                    |
|-----------------|--------------------|
| Sénégal.....    | 30.559.261 francs. |
| Mauritanie..... | 5.103.231 —        |
| Soudan.....     | 20.268.600 —       |



|                     |                    |
|---------------------|--------------------|
| Guinée .....        | 16.075.237 francs. |
| Côte d'Ivoire ..... | 16.778.280 —       |
| Dahomey .....       | 11.160.000 —       |
| Haute-Volta .....   | 9.546.000 —        |
| Niger .....         | 5.709.503 —        |

Art. 2. — MM. les Lieutenants-Gouverneurs des Colonies intéressées, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié, notifié aux Trésoriers-Payeurs et communiqué partout où besoin sera.

Dakar, le 16 novembre 1923.

#### CARDE.

CIRCULAIRE N° 40 du Général commandant supérieur en date du 30 septembre 1922, modifiée le 30 octobre 1923, au sujet des primes d'incorporation dues aux engagés volontaires et aux appelés indigènes et à leurs familles.

Troupes du groupe de l'Afrique occidentale française. — Etat-major (1<sup>er</sup> Bureau).

Les primes d'incorporation prévues pour militaires indigènes par le décret du 30 juillet 1919 (articles 22, 23 et 24) seront payées à l'avance aux recrues et aux bénéficiaires désignés par elles, dans les conditions suivantes :

1<sup>o</sup> ENGAGÉS VOLONTAIRES OU APPELÉS DE LA PREMIÈRE PORTION DU CONTINGENT DEVANT LES COMMISSIONS MOBILES DE RECRUTEMENT.

#### A. — Paiements effectués par les Commissions de recrutement.

Les Commissions mobiles de recrutement ont à payer :

1<sup>o</sup> Les demi-primes dues aux engagés volontaires et aux appelés de la première portion du contingent ;

2<sup>o</sup> Les demi-primes dues aux familles lorsque les bénéficiaires désignés par les recrues sont présents aux opérations de recrutement.

Les sommes nécessaires à ces paiements sont mises à la disposition des Commissions par les agences spéciales. Celles-ci sont remboursées par le représentant local du service de l'Intendance sur production des états de primes payées, signés des membres de la Commission. Lors de l'établissement des pièces matriculaires, la section de recrutement mentionne sur les pièces et sur les registres matricules, les primes payées (en distinguant la part payée à la recrue de celle payée au bénéficiaire désigné).

#### B. — Paiements effectués par le service local.

Il appartient aux autorités administratives d'assurer les paiements aux bénéficiaires des demi-primes désignés par les recrues et non présents aux opérations de recrutement.

A cet effet, les Commissions de recrutement établissent en deux expéditions un état des demi primes restant à payer aux familles (1). Un exemplaire est remis au Commandant de cercle, l'autre est transmis au Sous-Intendant.

Pour faciliter les recherches, les recrues seront invitées par les Commissions à ne désigner que des personnes domiciliées dans la Colonie et, si possible, dans le cercle même.

Le Service local a jusqu'au 30 septembre suivant les opérations de recrutement pour effectuer ces paiements. A la date du 1<sup>er</sup> octobre, chaque Commandant de cercle adresse au Commandant de la Section de recrutement de la Colonie l'état des demi-primes payées.

(1) Voir modèle ci-joint.

Le Commandant de la Section de recrutement prend note des parts de prime payées, les mentionne au registre matricule et avise le Corps d'affectation ou le Dépôt de Transition qui a embarqué l'homme pour l'extérieur. Il transmet ensuite ces états au Sous-Intendant militaire intéressé qui assure le remboursement au Service local.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre, aucune part de prime ne doit plus être payée par le Service local. Il appartient à l'autorité militaire d'effectuer les paiements aux tirailleurs eux-mêmes à l'issue de leur contrat, ou au moment de leur libération, dans les conditions fixées au paragraphe ci-dessus.

#### C. — Paiements effectués par les Corps de troupe ou les Dépôts de Transition.

Au reçu des états des demi-primes payées aux familles par le Service local, les Sous-Intendants militaires, après comparaison de ces états avec les états des demi-primes restant à payer aux familles, reçus des Commissions de recrutement, établissent des autorisations de paiement aux noms des tirailleurs dont la demi-prime n'a pu être payée et les adressent au Commandant de la Section de recrutement de la Colonie où les intéressés ont été recrutés.

Les Commandants des Sections de recrutement transmettent ces documents suivant le cas :

a) Au Corps de troupe du groupe où sert l'intéressé ;

b) A l'organe de transition qui l'a embarqué pour l'extérieur.

Les Corps ou Dépôts tiennent un registre des demi-primes à payer aux tirailleurs et conservent, à l'appui, les autorisations de paiement établies par les Sous-Intendants. En outre, mention du non-paiement de la demi-prime est portée sur les pièces matriculaires détenues par le Corps (1).

Lorsque le tirailleur subit un changement d'affectation, l'autorisation de paiement est annexée aux pièces matriculaires et transmise au nouveau Corps. Le paiement est effectué par le Corps qui, suivant le cas, libère l'intéressé, l'envoie en congé sans solde, jusqu'à libération ou le rengage. Avis doit en être donné au Commandant de la Section de recrutement intéressée, pour mention au registre matricule.

2<sup>o</sup> ENGAGÉS VOLONTAIRES DEVANT LES COMMISSIONS PERMANENTES DE RECRUTEMENT.

Le paiement des demi-primes aux engagés et, éventuellement, à leurs familles présentes au moment de l'incorporation, est assuré par les Corps, ou, le cas échéant, par les unités où les engagés sont mis en subsistance à l'aide des fonds généraux dont ils disposent.

Le remboursement en est effectué mensuellement aux Corps intéressés par le service de l'Intendance sur production d'états nominatifs en double expédition, conformes au modèle ci-joint.

Le paiement des demi-primes revenant aux familles ou aux personnes désignées par les engagés volontaires, et non présentes au moment de l'incorporation, est assuré dans les conditions prévues aux paragraphes A, B et C ci-dessus pour les engagés ou appelés de la 1<sup>re</sup> portion du contingent incorporés devant les Commissions mobiles de recrutement. Les états en double expédition, dont modèle ci-joint, sont établis et certifiés par les membres de la Commission permanente de recrutement.

Le Général Claudel, Commandant supérieur  
des Troupes du groupe de l'Afrique occidentale française.

CLAUDEL.

(1) Fiche matriculaire de mobilisation pour les hommes en service à l'extérieur.



COMMISSION MOBILE DE RECRUTEMENT de

ÉTAT des demi-primés restant à payer aux bénéficiaires non présents aux opérations de la Commission de recrutement de

| NOMS DES RECRUES<br>au titre<br>DESQUELLES LES DEMI-PRIMÉS<br>doivent être payés | MOTIF<br>de                      | DATE ET LIEU<br>D'INCORPORATION<br>devant<br>la Commission | MONTANT<br>DES MOITIÉS DE PRIMÉS<br>déjà payés aux recrues<br>par la Commission<br>de recrutement | SOMMES RESTANT<br>à payer<br>aux familles ou<br>aux personnes désignées<br>par les recrues<br>(moitié des primes) | NOMBRE ET ADRESSE<br>INDIQUÉE PAR LES RECRUES<br>des familles ou des personnes désignées<br>pour recevoir les sommes indiquées<br>à la colonne précédente<br>(localité et cercle de la Colonie) | DATE<br>DES PAIEMENTS | ÉMARGEMENT<br>DES FAMILLES<br>ou des personnes bénéfici-<br>naires |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------|
| 1                                                                                | 2                                | 3                                                          | 4                                                                                                 | 5                                                                                                                 | 6                                                                                                                                                                                               | 7                     | 8                                                                  |
| Tiéoura Taraoré.....                                                             | Engagé volontaire<br>pour 6 ans. | Kankan (15 sep-<br>tembre).                                | 150 »                                                                                             | 150 »                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                 |                       |                                                                    |

TOTAL des sommes payées aux familles :  
ARRÊTÉ le présent état à la somme de

(Ce montant est à remettre aux familles ou personnes désignées ci-dessus.)

ARRÊTÉ par nous  
des paiements réellement effectués aux familles ou aux personnes désignées et à rembourser au Service local par le Sous-Intendant militaire de la Colonie  
où ont eu lieu les paiements.

A  
le 192 , le  
A Les Membres de la Commission mobile de Recrutement.

TROUPES DU GROUPE DE L'A. O. F. ÉTAT faisant ressortir les sommes payées par (désigner le Corps) pour primes  
d'engagement aux militaires indigènes engagés volontaires, devant la Commission permanente  
de pendant le mois de

| VILLAGE<br>D'ORIGINE | NOMS | NATURE, DURÉE ET DATE<br>DU CONTRAT<br>(Corps au titre duquel il est souscrit) | MONTANT<br>DE LA PRIME PAYÉE<br>à l'homme<br>à la famille | NOMS ET DEGRÉ DE PARENTÉ<br>DU MEMBRE DE LA FAMILLE<br>ou nom et qualité de la personne à qui<br>la moitié de la prime a été payée | OBSERVATIONS<br>NOM ET QUALITÉ DES MEMBRES<br>de la Commission permanente<br>de recrutement |
|----------------------|------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                    | 2    | 3                                                                              | 4                                                         | 5                                                                                                                                  | 6                                                                                           |
|                      |      |                                                                                |                                                           |                                                                                                                                    | 7                                                                                           |

CERTIFIÉ le présent état s'élevant à la somme de (en toutes lettres) payé le par (a)  
sont : 1° (b) aux engagés volontaires ; 2° (c) aux membres de la famille ou aux  
personnes désignée par eux et dont les noms figurent dans la colonne 6.

Le (a)  
VU et VÉRIFIÉ :  
Le Trésorier (d), Le Major,  
A , le 192 .  
Les Membres de la Commission permanente de recrutement,

(a) Grade, nom, fonction de l'officier qui a effectué les paiements.  
(b) Total en toutes lettres de la colonne 4.  
(c) Total en toutes lettres de la colonne 5.  
(d) Lorsque les paiements n'ont pas été effectués par lui-même.



## ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

## ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur portant réglementation de l'impôt personnel indigène dans la Colonie.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies;

Vu le décret du 5 août 1881, sur l'organisation et la compétence des Conseils de Contentieux administratif dans les Colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, réglementant la procédure à suivre devant ces Conseils et rendu applicable à toutes les Colonies par le décret du 7 septembre 1881;

Vu le décret du 7 décembre 1917, déterminant en Afrique occidentale française l'exercice des pouvoirs disciplinaires et des mesures propres à l'indigénat;

Vu l'arrêté local du 14 février 1918, portant énumération des infractions spéciales passibles de punitions disciplinaires dans la Colonie de la Guinée française;

Vu l'arrêté local du 12 novembre 1917, modifié le 6 novembre 1920, soumettant les indigènes non citoyens français résidant en Guinée française au paiement d'une contribution personnelle;

Vu l'arrêté local du 6 novembre 1920 et la décision du 7 janvier 1921, au sujet du paiement de l'impôt personnel dans les centres urbains;

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 28 juin 1923;

Sous réserve de l'approbation du Gouverneur général en Conseil de Gouvernement,

## ARRÊTE :

Article premier. — Tous les indigènes non citoyens français, résidant en Guinée française, sont soumis au paiement d'une contribution personnelle dont la taxe est fixée ainsi qu'il suit :

1<sup>re</sup> Catégorie. — Quatre francs sur le territoire du cercle de N'Zérékoré; cinq francs dans la région Coniaguais (cercle de Koumbia).

2<sup>e</sup> Catégorie. — Six francs dans les cercles de Gueckédou et Macenta.

3<sup>e</sup> Catégorie. — Sept francs dans les cercles de Beyla, Dinguiraye, Kissidougou, Koumbia (région Coniaguais exceptée) et les subdivisions de Timbo (cercle de Mamou), Mali et Tougué (cercle de Labé).

4<sup>e</sup> Catégorie. — Sept francs cinquante centimes dans le cercle de Faranah.

5<sup>e</sup> Catégorie. — Huit francs sur le territoire de la commune mixte de Conakry et dans les cercles de Forécariah, Kankan, Kindia, Kouroussa, Labé (les subdivisions de Mali et Tougué exceptées), Mamou (la subdivision de Timbo exceptée), Pita et Siguiri.

6<sup>e</sup> Catégorie. — Dix francs dans les cercles de Boffa, Boké, Conakry (le territoire de la commune mixte excepté).

Art. 2. — Sont exemptés de l'impôt personnel :

1<sup>o</sup> Les tirailleurs et tous militaires indigènes en service, leurs femmes et leurs enfants;

2<sup>o</sup> Les gardes de cercle en service, les gardes-frontières, les canotiers et les préposés indigènes des Douanes, ainsi que leurs femmes et leurs enfants mineurs;

3<sup>o</sup> Les enfants au-dessous de huit ans;

4<sup>o</sup> Les indigents. Sont seuls réputés indigents ceux qui, se trouvant sans ressources, sont, par leur âge ou leurs infirmités, dans l'impossibilité de se livrer au travail;

5<sup>o</sup> Les élèves des écoles supérieures professionnelles industrielles ou commerciales, les élèves du Cours normal de Conakry et les élèves des écoles régionales.

## ÉTABLISSEMENT ET APPROBATION DES RÔLES.

Art. 3. — Lorsque l'impôt personnel ne peut être établi sur rôles nominatifs, il est dressé des rôles numériques par villages, chaque chef de village étant constitué agent percepteur pour sa circonscription et la cote correspondante étant établie à son nom.

Art. 4. — L'impôt personnel est dû dans le village (la commune mixte étant considérée comme un village) où l'assujetti a sa résidence au 1<sup>er</sup> janvier.

Art. 5. — En cas de déménagement hors du village après la confection des rôles, l'impôt de l'année en cours est exigible pour la totalité dans ce village.

Art. 6. — Dans le cas de déménagement furtif, le chef de village ou le chef de quartier dans la commune mixte sera responsable de l'impôt dû par l'indigène ayant déguerpi, si, dans le mois du déménagement, il n'a pas avisé l'Administrateur-Maire, le Commandant de cercle ou le Chef de subdivision dont il dépend, sans préjudice pour l'indigène ayant recherché à se soustraire au paiement de l'impôt, des peines prévues à l'arrêté local du 14 février 1918.

Art. 7. — La contribution de l'impôt personnel étant établie pour l'année entière, en cas de décès dans le courant de l'année pour laquelle le contribuable est inscrit au rôle, la contribution est due par les héritiers.

Art. 8. — Les rôles d'impôt sont établis dans l'étendue de leur circonscription par les Administrateurs-Maires, les Commandants de cercle ou les Chefs de subdivision. Ils sont arrêtés et rendus exécutoires par le Lieutenant-Gouverneur.

Les rôles étant établis d'après les faits existants au 1<sup>er</sup> janvier de l'année à laquelle ils s'appliquent, des contribuables ne peuvent, en cours d'année, être repris à des rôles additionnels que s'ils ont été omis lors de la confection des rôles primitifs.

## RECouvreMENT. — RÈGLE DE PERCEPTION.

Art. 9. — Le recouvrement des rôles est assuré à la diligence du Trésorier-Payeur, des préposés du Trésor ou des agents spéciaux dans les conditions prévues au décret financier du 30 décembre 1912.

Art. 10. — Dans les circonscriptions où les rôles sont nominatifs, les percepteurs désignés à l'article 9 peuvent être secondés par des agents collecteurs, chefs de village, de quartier ou autres, désignés par le Lieutenant-Gouverneur sur leur proposition.

Art. 11. — Dans les circonscriptions où les rôles sont numériques, le chef de village, agent collecteur, assure le recouvrement des cotes individuelles sous le contrôle de l'Administration. Pour chaque versement, il remet à l'assujetti une quittance sous forme de ticket que les agents de l'Administration ont le droit de se faire représenter pendant toute la durée de l'exercice.

Les tickets remis aux contribuables appelés à se déplacer fréquemment seront obligatoirement revêtus du nom du contribuable et du numéro du rôle.

Les mêmes mentions pourront être portées sur les tickets remis aux contribuables sédentaires, si les agents percepteurs sont capables de les inscrire en caractères français ou arabes.

Art. 12. — Le contrôle administratif du recouvrement de l'impôt sur rôles numériques est exercé par les Commandants de cercle comme il est dit aux articles suivants.

Art. 13. — Avant le 1<sup>er</sup> janvier, chaque Commandant de cercle reçoit du chef-lieu, pour prise en charge, le nombre de tickets correspondant au chiffre total des rôles émis.

Art. 14. — Avant tout recouvrement d'impôt, le Commandant de circonscription remet le nombre de tickets nécessaires



à chaque chef indigène chargé de la perception. Il en reçoit, en échange, un reçu portant la signature du chef ou, à défaut, de deux témoins. En même temps, l'Administrateur ouvre un compte courant, avec chaque chef perceuteur au débit de ce compte, sont inscrits le nombre et la valeur des tickets délivrés, avec mention du numéro du reçu correspondant; au crédit, sont portés les versements opérés par les chefs au titre de l'impôt entre les mains du Trésorier-Payeur, du préposé du Trésor ou de l'agent spécial, avec mention du numéro du récépissé correspondant.

Art. 15. — Lorsque la perception est terminée ou en fin d'année, au plus tard, la balance de chaque compte courant est effectuée. Les tickets non employés sont rendus par les chefs perceuteurs à l'administrateur et doivent représenter la valeur exacte de la différence entre le débit et le crédit de chaque compte courant. Il est fait mention sur ledit compte de cette restitution et de cette concordance.

Art. 16. — Au cas où le nombre des tickets serait insuffisant à représenter la différence entre le débit et le crédit de l'un des comptes courants, le chef responsable serait tenu de parfaire de ses deniers la valeur des tickets manquants, et le montant lui en serait retenu au besoin sur sa remise, sauf dérogation spéciale autorisée par le Lieutenant-Gouverneur.

Art. 17. — Après apurement des comptes courants des chefs perceuteurs, le Commandant du cercle établit un compte général d'emploi de l'ensemble des tickets qu'il a pris en charge.

Ce compte d'emploi fait ressortir :

- 1° La valeur totale des tickets pris en charge par le Commandant de cercle;
- 2° Le montant des recouvrements réellement effectués;
- 3° La valeur des tickets non utilisés et à représenter.

Ce compte est adressé au Lieutenant-Gouverneur avec les tickets non utilisés dont il est donné décharge à l'Administrateur.

#### PÉNALITÉS. — POURSUITES.

Art. 18. — Tout contribuable qui aura esquivé le paiement de l'impôt personnel, soit en faisant une fausse déclaration, soit en se soustrayant aux recensements, sera astreint, outre le paiement de l'impôt pour l'année en cours, à une taxe supplémentaire égale au montant de cette contribution; cette taxe supplémentaire sera doublée si le contribuable s'est soustrait au paiement de l'impôt depuis plus d'une année, la répétition des taxes arriérées ne pouvant excéder trois années.

La contribution ainsi acquittée sera en même temps que la taxe supplémentaire imposée, régularisée par inscription à un rôle additionnel.

Art. 19. — A défaut du paiement de l'impôt personnel, le recouvrement en sera poursuivi conformément aux règles de procédure édictées par les articles 178 et suivants du décret du 30 décembre 1912.

Art. 20. — Lorsque les dispositions des articles 18 et 19 ne pourront être appliquées, et seulement en ce cas, il sera recouru aux sanctions disciplinaires prévues par l'arrêté local du 14 février 1918.

#### RÉCLAMATIONS.

Art. 21. — Lorsque le recouvrement de l'impôt personnel est assuré sur rôles nominatifs, les demandes en décharge ou en réduction doivent être formées par les contribuables dans les trois mois de la mise en recouvrement des rôles, pour être après enquête déférées, s'il y a lieu, au Conseil du Contentieux.

Les demandes en remise ou modération doivent être formées dans le mois de l'événement qui les motive. Les demandes

collectives pour pertes résultant d'événements extraordinaires (incendies, inondations, etc.) sont établies par le Commandant du cercle. Il est statué par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'administration.

Art. 22. — Dans les mêmes formes et dans les mêmes délais, les demandes de dégrèvement sont, s'il s'agit de rôles numériques, établies par le Commandant du cercle et soumises à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'administration.

#### DISPOSITIONS DIVERSES.

Art. 23. — L'impôt personnel est acquitté uniquement en numéraire.

Art. 24. — Les chefs indigènes chargés de la perception et du contrôle de la taxe personnelle reçoivent, à titre d'indemnité de responsabilité, une remise sur le montant des sommes recouvrées.

Cette remise est déterminée par le Lieutenant-Gouverneur.

Elle peut être fixe ou proportionnelle au montant des sommes recouvrées.

Art. 25. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures au présent arrêté qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1924 et sera enregistré, et publié partout où besoin sera.

Conakry, le 30 juin 1923.

G. POIRET.

Approuvé en Conseil de Gouvernement,  
séance du 15 novembre 1923.

Le Gouverneur général,

CARDE.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur portant création au tableau B C (2<sup>e</sup> classe) annexé à l'arrêté du 9 décembre 1920, d'une patente de traite spéciale, au taux de 60 francs l'an, pour les noix de colas.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies;

Vu l'arrêté du 9 décembre 1920, réglementant les patentes et licences en Guinée française, approuvé par le Gouverneur général le 28 décembre 1920;

Vu l'arrêté du 27 octobre 1921, modifiant l'arrêté du 9 décembre 1920, et approuvé par arrêté général du 20 décembre 1921;

Après avis de la Chambre de Commerce de Conakry;

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 28 juin 1923;

Sous réserve de l'approbation du Gouverneur général en Conseil de Gouvernement,

#### ARRÊTE :

Article premier. — Il est créé au tableau B (2<sup>e</sup> classe) annexé à l'arrêté du 9 décembre 1920, une patente de traite spéciale, au taux de 60 francs l'an, pour les colas.

Cette patente spéciale donne droit au transport de dix charges ou 250 kilogrammes de noix de colas. Elle est augmentée de 1 franc, pour chaque voyage, par 25 kilogrammes ou charge supplémentaire.



Art. 2. — Le présent arrêté qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1924 sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au *Journal officiel* de la Guinée.

Conakry, le 30 juin 1923.

G. POIRET.

Approuvé en Conseil de Gouvernement,  
séance du 15 novembre 1923.

*Le Gouverneur général,*  
CARDE.

*ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur relevant le taux de la contribution personnelle perçue sur les Européens et assimilés.*

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies;

Vu l'arrêté du 13 novembre 1917, approuvé par arrêté du Gouverneur général en date du 18 janvier 1918, établissant une contribution personnelle mobilière sur les Européens et assimilés résidant en Guinée française;

Vu l'arrêté local du 9 octobre 1919, approuvé par arrêté général du 31 décembre 1919, modifiant l'arrêté susvisé du 13 novembre 1917;

Vu l'arrêté local du 19 octobre 1921, approuvé par arrêté général du 20 décembre 1921, modifiant l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé du 9 octobre 1919;

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 26 juillet 1923;  
Sous réserve de l'approbation du Gouverneur général en Conseil de Gouvernement,

ARRÊTE :

Article premier. — Le paragraphe 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé du 9 octobre 1919 est modifié comme suit :

La contribution personnelle mobilière se compose de quatre journées de travail.

La valeur de la journée de travail est fixée à 5 francs.

Art. 2. — L'arrêté du 19 octobre 1921 est rapporté.

Art. 3. — Le présent arrêté, qui entrera en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1924, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Conakry, le 26 juillet 1923.

G. POIRET.

Approuvé en Conseil de Gouvernement,  
séance du 15 novembre 1923.

*Le Gouverneur général,*  
CARDE.

*ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur portant augmentation du taux de la taxe sur le chiffre d'affaires.*

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies;

Vu le décret du 4 décembre 1920, portant organisation des Conseils d'administration et des Conseils du Contentieux des Colonies du Soudan français, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et de la Haute-Volta;

Vu l'arrêté local du 9 décembre 1920, réglementant les patentes et les licences en Guinée française, approuvé par le Gouverneur général en Conseil de Gouvernement le 28 décembre 1920;

Vu l'arrêté local du 27 octobre 1921, portant modifications à l'arrêté susvisé du 9 décembre 1920, approuvé par le Gouverneur général en Conseil de Gouvernement le 20 décembre 1921;

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 31 octobre 1923;

Sous réserve de l'approbation du Gouverneur général en Conseil de Gouvernement,

ARRÊTE :

Article premier. — Est modifié comme suit l'arrêté susvisé du 27 octobre 1921 :

Le taux de la taxe sur le chiffre d'affaires est porté de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 pour cent.

Art. 2. — La valeur servant de base à la taxation doit s'entendre ainsi qu'il suit :

#### 1<sup>o</sup> A l'Importation.

a) Pour les marchandises taxées *ad valorem*, le prix de facture augmenté de 25 %.

b) Pour les marchandises taxées d'un droit spécifique, le prix de facture majoré, soit du fret et des frais d'assurance, soit du droit proportionnel de 25 %.

#### 2<sup>o</sup> A l'Exportation.

La valeur de la marchandise à Conakry, tous frais compris au moment du dépôt de la déclaration à la douane.

Art. 3. — Par mesure transitoire, le taux de 0 fr. 50 % ne sera appliqué qu'aux importations et exportations effectuées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1924.

Art. 4. — Sont et demeurent maintenues toutes dispositions antérieures non contraires au présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Conakry, le 3 novembre 1923.

G. POIRET.

Approuvé en Conseil du Gouvernement,  
séance du 15 novembre 1923.

*Le Gouverneur général,*  
CARDE.

*ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur portant modification à la taxe sur les véhicules.*

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu le décret du 30 janvier 1867, sur les pouvoirs des Gouverneurs en matière de taxes et contributions;

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1915, créant en Guinée française une taxe sur les véhicules, approuvé par arrêté général du 8 janvier 1916;

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 31 octobre 1923 et sous réserve de ratification du Gouverneur général en Conseil de Gouvernement,

ARRÊTE :

Article premier. — Le taux de la taxe sur les véhicules prévu à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté local du 23 novembre 1915 est fixé comme suit :



|                                                                          |                  |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Bicyclette.....                                                          | 6 francs par an. |
| Pousse-pousse.....                                                       | 8 — —            |
| Motocyclette, cyclomoteur et, en général, toute bicyclette à moteur..... | 20 — —           |
| Sidecar.....                                                             | 25 — —           |
| Voiture à deux roues.....                                                | 20 — —           |
| — à quatre roues.....                                                    | 30 — —           |
| Cyclecar (voiture automobile pesant moins de 500 kilos).....             | 30 — —           |
| Automobiles servant au transport des voyageurs ou des marchandises.....  | 50 — —           |

Art. 2. — Les véhicules automobiles pesant plus de 500 kilos, servant au transport des voyageurs ou des particuliers, paieront, en plus de la taxe annuelle fixée à l'article 1<sup>er</sup>, une taxe additionnelle de 2 francs par cheval-vapeur.

Art. 3. — La puissance nominale en chevaux-vapeur, à raison de laquelle sont passibles de la taxe additionnelle les véhicules automobiles visés à l'article 2, est celle qui est déterminée sur le certificat délivré par le Service des Mines de France pour chaque type de véhicule.

Art. 4. — Toutes les dispositions de l'arrêté du 25 novembre 1915 précité, non modifiées par le présent arrêté, sont maintenues.

Art. 5. — Le présent arrêté qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1924 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 3 novembre 1923.

G. POIRET.

Approuvé en Conseil de Gouvernement,  
séance du 15 novembre 1923.

Le Gouverneur général,  
CARDE.

**ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur fixant pour 1924 la valeur des produits des Mines et le droit à percevoir sur cette valeur.**

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu le décret du 6 juillet 1899, portant réglementation sur l'exploration, la recherche et l'exploitation des Mines dans les Colonies et Pays de protectorat de l'Afrique continentale autres que l'Algérie et la Tunisie, modifié par les décrets des 4 août 1901, 19 mars 1905 et 22 août 1906;

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier;

Vu l'avis du Service des Mines;

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 31 octobre 1923;

Sous réserve de l'approbation du Gouverneur général en Conseil de Gouvernement,

**ARRÊTE :**

Article premier. — Est fixé à 5 %, pour l'année 1924, le taux des droits à percevoir sur la valeur de l'or calculée, pour toute l'étendue de la Colonie, à raison de 7 francs par gramme d'or obtenu.

Art. 2. — Est fixé à 2 %, pour l'année 1924, le taux des droits à percevoir sur la valeur des minerais de fer et d'aluminium extraits en Guinée française. Cette valeur sera calculée à raison de 5 francs par tonne sur le carreau de la mine.

Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Conakry, le 3 novembre 1923.

G. POIRET.

Approuvé en Conseil de Gouvernement,  
séance du 15 novembre 1923.

Le Gouverneur général,  
CARDE.

**ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur réglementant l'utilisation par le public des grues à bras du port de Conakry.**

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par le décret du 4 décembre 1920;

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des Colonies;

Vu le décret du 31 mars 1913, relatif aux attributions des officiers et maîtres de port;

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 31 octobre 1923;

Sous réserve de l'approbation du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française,

**ARRÊTE :**

Article premier. — Les grues à bras du port de Conakry sont mises à la disposition du public et sur demande des intéressés tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 6 heures à 11 h. 30 et de 14 heures à 17 h. 30, contre paiement des redevances portées à l'article 3.

Art. 2. — Les demandes d'utilisation des grues à bras devront être adressées à l'officier de port qui délivrera aux intéressés des bulletins spéciaux conformes au modèle joint au présent arrêté. Ce bulletin qui sera remis par l'officier de port indiquera l'heure à laquelle l'opération doit commencer et le tonnage à manutentionner.

Art. 3. — Les grues seront mises à la disposition des intéressés dans l'ordre de priorité des demandes et aux conditions suivantes :

Par 1/4 d'heure..... 0 fr. 50

La redevance horaire courra à partir de l'heure indiquée sur la demande.

Tout 1/4 d'heure commencé est dû.

Art. 4. — Les grues à bras pourront être également mises en cas de nécessité reconnue par le Chef du Service des Travaux publics à la disposition du public en dehors des jours et heures fixés à l'article 1<sup>er</sup>, aux conditions suivantes :

1<sup>o</sup> En semaine, de 11 h. 30 à 14 heures et de 17 h. 30 à 19 heures, pour continuer des opérations commencées :

Par 1/4 d'heure..... 1 fr. 50

2<sup>o</sup> En semaine, de 13 heures à 14 heures, pour commencer des opérations :

Par 1/4 d'heure..... 1 fr. 50

3<sup>o</sup> Les dimanches et jours fériés, de 6 heures à 19 heures :

Par 1/4 d'heure..... 1 fr. 50

Art. 5. — Le Chef du Service des Travaux publics pourra autoriser, dans des circonstances urgentes, la continuation, de 19 heures à 21 heures, d'opérations déjà commencées, le tarif sera à partir de 19 heures :

Par 1/4 d'heure..... 3 francs.

Art. 6. — L'officier de port est institué, par application de l'article 148 du décret du 30 décembre 1912, sur le régime



financier aux Colonies, agent intermédiaire chargé du recouvrement des redevances dues par les usagers. Cette perception se fait au fur et à mesure des opérations et contre reçus extraits d'un carnet à souche. L'officier de port tient la comptabilité des recettes et est tenu de verser à la caisse du Trésor, le 13 de chaque mois, au plus tard, le montant des redevances perçues pour le mois précédent. Il est attribué à ce fonctionnaire une remise payable mensuellement et égale à 3 % du montant des perceptions.

Art. 7. — Il est interdit de faire supporter aux grues à bras des charges d'un poids supérieur à celui indiqué par une inscription bien apparente, faite sur chacune des grues, et cela, sous peine d'interruption immédiate du travail et des pénalités prévues à l'article 9 ci-dessous.

Art. 8. — Tous les accidents pouvant résulter de la manœuvre des grues (élingage, balancement des charges ou du crochet, etc.), pendant toute la durée de la location sont à la charge des usagers. Il en sera de même de tous les accidents de matériel ou de personnel qui pourraient résulter des infractions aux stipulations de l'article 7 au sujet de la limite de charge admissible pour les engins.

Art. 9. — Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal dressé par l'officier de port et conformément aux articles 464 et suivants du Code pénal.

Les dispositions des articles 11 et 13 du décret du 31 mars 1913 seront, le cas échéant, applicables aux contrevenants.

Art. 10. — Le Secrétaire général et le Chef du Service des Travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, et inséré au *Journal officiel* de la Colonie.

Conakry, le 3 novembre 1923.

G. POIRET.

Approuvé en Conseil de Gouvernement,  
séance du 15 novembre 1923.

Le Gouverneur général,  
CARDE.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur créant une redevance pour l'utilisation du wharf dans le port de Conakry.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par le décret du 4 décembre 1920;

Attendu qu'il est équitable de faire supporter aux usagers du wharf une partie de ses frais d'entretien;

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 31 octobre 1923;

Sous réserve de l'approbation du Gouverneur général;

ARRÊTE :

Article premier. — Une redevance de 2 francs par tonne, au profit du budget local, sera perçue sur la totalité des marchandises embarquées ou débarquées de tout bateau, ayant effectué ses opérations pour totalité ou pour partie au wharf de Conakry.

Art. 2. — Sont exemptées de cette taxe, les opérations concernant le bornage.

Art. 3. — Le Service des Douanes est chargé d'assurer la perception de cette redevance et une remise de 1/2 % sera répartie entre les agents des douanes ayant concouru à cette

perception. L'état de répartition sera établi par le Chef du Service des Douanes et approuvé par le Lieutenant-Gouverneur.

Art. 4. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 3 novembre 1923.

G. POIRET.

Approuvé en Conseil de Gouvernement,  
séance du 15 novembre 1923.

Le Gouverneur Général,  
CARDE.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur fixant les limites des cantons de Fougoumba, de Dalaba-Kala, de Kébali et du Diangolo.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu les arrêtés du Gouverneur général en date des 21 juin 1911 et 23 novembre 1912, fixant les limites des circonscriptions administratives;

Vu la circulaire du Gouverneur général en date du 3 novembre 1912, relative aux subdivisions territoriales de la Colonie;

Vu l'avis exprimé par le Commandant de cercle de Mamou,

ARRÊTE :

Article premier. — Les limites entre les cantons de Fougoumba et de Dalaba-Kala, dépendant de la subdivision de Ditinn (cercle de Mamou), sont fixées comme suit :

1° Le cours de rivière Eriko depuis sa source jusqu'au croisement avec la piste Ditinn-Mamou par Porédaka;

2° La piste Ditinn-Mamou jusqu'au point où elle rencontre le ruisseau Barkivel;

3° Une ligne fictive reliant en latitude ce point à la rivière Ditinn;

4° Le cours de la rivière Ditinn jusqu'à sa rencontre avec la route Ditinn-Kébali;

5° La route Ditinn-Kébali jusqu'au point où elle rencontre la rivière Téné.

Art. 2. — Les limites entre le canton de Kébali et les cantons de Diangolo et Fougoumba, dépendant de la subdivision de Ditinn (cercle de Mamou), sont fixées comme suit :

1° Le cours de la rivière Oury, depuis la frontière Mamou-Pita, jusqu'à son confluent avec la rivière Menié Kouré;

2° Le cours de la rivière Menié Kouré jusqu'à son confluent avec la rivière Téné;

3° Le cours de la rivière Téné.

Conakry, le 28 novembre 1923.

G. POIRET.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur déclarant le cercle de Kissidougou infecté de péripneumonie bovine.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu l'arrêté général du 19 janvier 1906, portant réglementation de la police sanitaire des animaux en Afrique occidentale française;



Vu le décret du 7 décembre 1915, relatif à la Police sanitaire des animaux;

Vu le décret du 14 avril 1920, complétant le décret du 7 décembre 1916;

Vu l'arrêté général du 23 décembre 1920, relatif aux mesures à prendre en cas de péripneumonie;

Sur la proposition du Chef du Service zootechnique et des épizooties,

ARRÊTE :

Article premier. — Le cercle de Kissidougou est déclaré infecté de péripneumonie bovine.

Art. 2. — Les mesures prophylactiques prévues à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 23 décembre 1920 sont étendues à ces régions.

Art. 3. — Le Chef du Service zootechnique et des épizooties et l'Administrateur commandant le cercle de Kissidougou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au *Journal officiel* de la Colonie.

Conakry, le 4 décembre 1923.

G. POIRET.

*ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur modifiant l'arrêté local du 31 janvier 1913 sur les déplacements du personnel indigène.*

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu les arrêtés généraux du 1<sup>er</sup> avril 1921, réorganisant les Ecoles William-Ponty, Pinet-Laprade et les Ecoles des Pupilles mécaniciens de la Marine, modifiés par l'arrêté général du 17 novembre 1923;

Vu l'arrêté local du 31 janvier 1913, réglementant le transport du personnel indigène à l'intérieur de la Colonie;

ARRÊTE :

Le Tableau A de classement annexé à l'arrêté local du 31 janvier 1913, réglementant le transport du personnel indigène à l'intérieur de la Colonie, est complété ainsi qu'il suit :

5<sup>e</sup> Catégorie. — Élèves des Ecoles William-Ponty, Pinet-Laprade et des Pupilles mécaniciens de la Marine.

Conakry, le 5 décembre 1923.

G. POIRET.

*ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur convoquant le 27 janvier 1924, le collège électoral de la Guinée française pour les élections à la Chambre de Commerce.*

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu l'arrêté général du 16 août 1923, réorganisant les Chambres de Commerce en Afrique occidentale française;

Vu l'arrêté général du 25 octobre 1923, déterminant la circonscription de la Chambre de Commerce de la Guinée française et fixant le nombre de ses membres, et la composition du collège appelé à les élire,

ARRÊTE :

Article premier. — Le collège électoral consulaire de la Guinée française est convoqué le dimanche 27 janvier 1924,

pour l'élection générale de la totalité des membres de la Chambre de Commerce de la Guinée (6 membres titulaires et 4 membres suppléants).

Art. 2. — Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 16 heures.

Dans le cas où un second tour de scrutin serait nécessaire, le collège électoral est convoqué aux mêmes heures, pour le dimanche 10 février 1924.

Art. 3. — La Colonie est divisée en sept sections de vote :

1<sup>re</sup> Section : Conakry, comprenant le cercle et la Commune mixte de Conakry, le cercle de Forécariah;

2<sup>e</sup> Section : Boffa, comprenant le cercle de Boffa;

3<sup>e</sup> Section : Boké — Boké;

4<sup>e</sup> Section : Kindia — Kindia;

5<sup>e</sup> Section : Mamou, comprenant les cercles de Mamou, Pita Labé, Koumbia et Dinguiraye;

6<sup>e</sup> Section : Kouroussa, comprenant le cercle de Kouroussa;

7<sup>e</sup> Section : Kankan, comprenant le cercle et la Commune mixte de Kankan, les cercles de Siguiri, Kissidougou et N'Zérékoré.

Art. 4. — Nul ne peut voter s'il n'est inscrit sur la liste électorale. Les électeurs ne se trouvant pas au lieu de la section de vote ont la faculté de voter par correspondance dans les conditions fixées par l'article 16 de l'arrêté du 16 août 1923 susvisé.

Art. 5. — Le bureau de vote de chaque section se réunira à la Mairie ou à la résidence sous la présidence de l'Administrateur-Maire ou de l'Administrateur de la circonscription.

Dans chaque bureau, le président sera assisté de deux assesseurs choisis parmi les électeurs présents à l'ouverture du scrutin.

Art. 6. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Conakry, le 12 décembre 1923.

G. POIRET.

*ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur fixant les quantités de poudres de traite et de leurs composants dont l'importation est autorisée en Guinée française pendant le 1<sup>er</sup> semestre 1924.*

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu le décret du 4 mai 1903, relatif à l'importation, la vente, le transport et la détention des armes à feu et les munitions dans les Colonies faisant partie du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, ensemble le décret du 14 mars 1911, modifiant l'article 11 dudit décret;

Vu l'arrêté général du 2 juin 1903, réglementant la détention des armes à feu et des munitions et le fonctionnement des entrepôts dans lesquels les armes et les munitions doivent être déposées à leur arrivée dans les Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu le décret du 24 juillet 1905, étendant aux armes à air comprimé les dispositions du décret du 4 mai 1903 susvisé;

Vu les arrêtés locaux des 15 février 1910 et 4 février 1911, réglementant en Guinée française la vente des armes à feu non perfectionnées, des poudres dites de traite et des matières entrant dans la composition de la poudre;

Vu l'arrêté général du 10 décembre 1918, interdisant l'importation des armes non perfectionnées dans toute l'étendue des territoires faisant partie du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, et réglementant les conditions dans lesquelles les poudres de traite peuvent être importées et mises en vente;



Vu l'arrêté général du 16 août 1923, précisant certaines attributions des Lieutenants-Gouverneurs des Colonies du groupe de l'Afrique occidentale française;

Vu la Convention de Saint-Germain-en-Laye, en date du 10 septembre 1919,

ARRÊTE :

Article premier. — L'importation des poudres de traite et de leurs composants, autorisée en Guinée française pendant le 1<sup>er</sup> semestre 1924, est fixée aux quantités ci-après :

Poudres de traite : 30.000 kilos;

Soufre : néant;

Salpêtre : 5 kilos.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Conakry, le 12 décembre 1923.

G. POIRET.

DÉCISION du Lieutenant-Gouverneur portant nomination des membres des Commissions des patentes pour l'année 1924.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu l'arrêté local du 9 décembre 1920, approuvé par arrêté général du 28 décembre 1920, réglementant les patentes et les licences en Guinée Française;

Sur la proposition de la Chambre de Commerce,

DÉCIDE :

Article premier. — La Commission des patentes est composée comme suit, pour l'année 1924, dans les cercles suivants :

BOFFA

Président :

M. l'Administrateur du cercle ou son délégué.

Membres :

MM. Arcens, commerçant;  
Montagnette, —  
Bengali Camara, —  
Nabie Touré, —

BOKÉ

Président :

M. l'Administrateur du cercle ou son délégué.

Membres :

MM. Doms, commerçant;  
Drain, —  
Briot, —  
Jay, —

CONAKRY

Président :

M. l'Administrateur du cercle ou son délégué.

Membres :

MM. Saint-Bonnet, commerçant;  
Besse, —  
Denman, —  
Boyadjis, —

FORÉCARIAH

Président :

M. l'Administrateur du cercle ou son délégué.

Membres :

MM. Bonnet, commerçant;  
Faber, —

KANKAN

Président :

M. l'Administrateur du cercle ou son délégué.

Membres :

MM. Dugrit, commerçant;  
Duplan, —  
Cordeil, —  
Pèze, —

KINDIA

Président :

M. l'Administrateur du cercle ou son délégué.

Membres :

MM. Bustaret, commerçant;  
Guillon, —  
Saivet, —  
Entwisle, —

KOUROUSSA

Président :

M. l'Administrateur du cercle ou son délégué.

Membres :

MM. Duret, commerçant;  
Saint-Aubin, —  
Thébault, —  
Suppligeaut, —

MAMOU

Président :

M. l'Administrateur du cercle ou son délégué.

Membres :

MM. Marchi, commerçant;  
Visinand, —  
Marty, —

PITA

Président :

M. l'Administrateur du cercle ou son délégué.

Membres :

MM. de Avila, commerçant;  
Jay, —

SIGUIRI

Président :

M. l'Administrateur du cercle ou son délégué.

Membres :

MM. Laroze, commerçant;  
Louvet, —  
Martinon, —  
Chazal, —

Art. 2. — Dans les cercles de Beyla, Dinguiraye, Faranah, Gueckédou, Kissidougou, Koumbia, Labé, Macenta et N'Zérékoré où la Commission n'a pu être constituée conformément à l'article 17 de l'arrêté du 9 décembre 1920, faute de membres qualifiés, la classification sera effectuée par les soins des commandants de ces circonscriptions.

Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Conakry, le 15 décembre 1923.

G. POIRET.



## ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

*Far arrêtés et décisions du Lieutenant-Gouverneur.*

(Insertions sommaires.)

## Administration générale

En date du 30 novembre 1923 :

Un congé de convalescence de trois mois, pour en jouir à Paris, est accordé à M. Muller (Léon), administrateur en chef de 1<sup>re</sup> classe des Colonies.

Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Venaco (Corse), est accordé à M. Cervasoni (Martin), adjoint principal de 1<sup>re</sup> classe des Services civils.

M. Pécarrère, administrateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe, nouvellement affecté en Guinée, débarqué à Conakry le 25 novembre 1923 du paquebot *Europe*, venant de France, est affecté à Faranah en qualité d'adjoint au Commandant de cercle (emploi vacant).

Un congé administratif de sept mois, pour en jouir au Tréport (Seine-Inférieure), avec autorisation de séjourner au Sénégal, sa Colonie d'origine, pendant la moitié du dit congé, est accordé à M. Deproge (Joseph), sous-chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe des Secrétariats généraux.

M. Pujo, commis de 2<sup>e</sup> classe des Services civils, nouvellement affecté en Guinée, débarqué à Conakry le 25 novembre 1923 du paquebot *Europe*, venant de France, est affecté à Dinguiraye. Il y sera chargé des fonctions d'agent spécial et d'agent postal au départ de M. Raoul, commis de 3<sup>e</sup> classe, en instance de départ en congé.

En date du 4 décembre 1923 :

Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Paris, est accordé à M. Bruni (Charles), administrateur adjoint de 3<sup>e</sup> classe des Colonies.

M. Durand (Raoul), adjoint principal de 1<sup>re</sup> classe des Services civils, retour de congé, débarqué à Conakry le 25 novembre 1923 du paquebot *Europe*, venant de France, est nommé agent spécial à Mamou, en remplacement de M. Bonnet, adjoint principal hors classe, qui reçoit une autre affectation.

M. Bonnet, adjoint principal hors classe, en service à Mamou, est affecté à Tougué (cercle de Labé). Il y sera chargé des fonctions de gérant de la Caisse d'avances et d'agent postal, en remplacement de M. de Lavallière, administrateur de 2<sup>e</sup> classe, chef de subdivision.

En date du 10 décembre 1923 :

La démission de son emploi de dame dactylographe, offerte par M<sup>me</sup> Batlle, en service au 2<sup>e</sup> Bureau du Gouvernement, est acceptée pour compter du 15 décembre 1923.

Le nommé Bangoura (Etienne) est engagé en qualité d'écrivain auxiliaire pour servir dans les bureaux du cercle de Kindia, en remplacement numérique de l'écrivain expéditionnaire Martin Camara, décédé.

Il aura droit, à ce titre, à un salaire mensuel de cent quatre-vingt francs (180 fr.), payable sur certificat de service fait, sans autre engagement de la part de la Colonie.

La dépense en résultant sera imputée au budget local, chapitre IV, article 4, paragraphe 3.

## Affaires politiques

En date du 30 novembre 1923 :

Une réquisition de passage de Conakry à Porto-Novo, est accordée aux nommés Gaye et Motcho-Passe, originaires du Dahomey et rapatriés dans cette Colonie.

Ces indigènes prennent passage sur le premier courrier attendu à Conakry à destination de Cotonou.

La dépense sera imputée au Budget du Dahomey.

En date du 1<sup>er</sup> décembre 1923 :

La démission de son emploi offerte par le nommé Babara Touré, chef de canton du Moréah (cercle de Forécariah), est acceptée.

Le nommé Abou Touré, ex-adjutant des gardes de cercle retraité, est nommé chef du canton du Moréah, en remplacement de Babara Touré, démissionnaire.

Il aura droit :

1<sup>o</sup> A une rétribution annuelle fixe de quatre mille francs, (4.000 fr.) payable mensuellement ou trimestriellement, au gré de l'intéressé ;

2<sup>o</sup> A une remise de 1 % sur l'impôt personnel perçu dans son canton.

Abou Touré est autorisé à porter la tenue d'adjutant des gardes de cercle dans l'exercice de ses fonctions.

## Agriculture, Service zootechnique

En date du 29 novembre 1923 :

Le moniteur agricole Ahmadou Dian, en service à Ouata-gala, cercle de Dinguiraye, est affecté à Bodié et Kankalabé, cercle de Mamou, et le moniteur agricole Bobo Bari, en service à Ditinn et Kala, cercle de Mamou, est affecté à Ouata-gala (cercle de Dinguiraye).

## Chemin de fer

En date du 29 novembre 1923 :

Est allouée à M. Allard, comptable gestionnaire des matières en approvisionnements au Chemin de fer de la Guinée, à titre d'indemnité de responsabilité pour sa gestion du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 1921, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 28 novembre 1914 et de l'article 5 de l'arrêté du 20 septembre 1921, une somme de 600 francs.

La dépense est imputable au Budget annexe de l'Exploitation du Chemin de fer de Conakry au Niger, exercice 1923, chapitre I<sup>er</sup>, article 5 « Dépenses des exercices clos ».

En date du 30 novembre 1923 :

M. Pigal, contrôleur de 1<sup>re</sup> classe des Chemins de fer, retour de congé, débarqué à Conakry le 25 novembre 1923 du paquebot *Europe*, venant de France, est affecté au Chemin de fer de Conakry au Niger.

En date du 1<sup>er</sup> décembre 1923 :

Un supplément de fonctions, sur le taux de 1,200 francs l'an, est alloué, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1923, au fonctionnaire chargé de la direction du Service automobile de la Guinée.

La dépense en résultant sera imputée au budget local, chapitre VIII, article 4, paragraphe 1<sup>er</sup>.

En date du 4 décembre 1923 :

Une gratification de six cent trente-trois francs trente-trois centimes (633 fr. 33), correspondant à un mois de solde, est allouée au maître-ouvrier de 1<sup>re</sup> classe des Chemins de fer Amadou Niang, pour le travail supplémentaire qu'il effectue de façon permanente ainsi que pour le zèle et l'activité qu'il apporte dans l'accomplissement de ses fonctions.

La présente dépense sera imputée au Budget annexe du Chemin de fer de Conakry au Niger.

## Contributions et taxes

En date du 4 décembre 1923 :

Sont désignés pour faire partie de la Commission centrale des Contributions directes, pour l'année 1924 :

MM. Besse, habitant notable ;

Gendron, directeur du Cours normal.



## Domaines, Enregistrement

En date du 30 novembre 1923 :

Sont nommés membres de la Commission des concessions de Dinguiraye, sous la présidence de l'Administrateur de ce cercle :

MM. Blanc, chef de district au Chemin de fer de Conakry au Niger;  
Gaillardon, commerçant.

En date du 7 décembre 1923 :

Sont nommés membres de la Commission des concessions de Boffa, sous la présidence de l'Administrateur de ce cercle :

MM. de Fleury, adjoint principal des Services civils;  
Delorme, colon.

## Douanes

En date du 7 décembre 1923 :

Une permission d'absence de trente jours, à solde de présence, est accordée au canotier de 1<sup>re</sup> classe des Douanes Mamadou N'Diaye, m<sup>le</sup> 302, de la brigade de Conakry, pour en jouir à Tambama (cercle de Dubréka).

En date du 10 décembre 1923 :

Le préposé de 6<sup>e</sup> classe des Douanes Fodé Touré, du cadre local organisé par l'arrêté général du 1<sup>er</sup> octobre 1916, est titularisé dans son emploi pour compter du 16 décembre 1923, époque à laquelle il aura terminé les deux années de stage imposées par l'article 6 du dit arrêté.

En date du 12 décembre 1923 :

Une permission de vingt-quatre jours, à solde de présence pour en jouir à Siéroumba, est accordée au garde-frontière de 3<sup>e</sup> classe des Douanes Moussa Camara, m<sup>le</sup> 220, pour la période du 31 octobre au 24 novembre 1923.

Les gardes-frontières de 1<sup>re</sup> classe Kémoko Touré, m<sup>le</sup> 456, et de 2<sup>e</sup> classe Louis Camara, m<sup>le</sup> 197, du poste de Sitacoto (cercle de Mamou), sont affectés à Siéroumba (même cercle), en remplacement des gardes-frontières de 1<sup>re</sup> classe Damoussa Samoura, m<sup>le</sup> 381, et de 3<sup>e</sup> classe Salifou Bangoura, m<sup>le</sup> 202, qui sont affectés à Sitacoto.

## Enseignement

En date du 7 décembre 1923 :

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 1923, les cuisiniers et surveillants du Cours normal de l'École d'apprentissage et de l'internat de Mamou seront nourris au compte de l'établissement où ils sont en service et recevront la même ration que les élèves.

La dépense est imputable au chapitre XIII, article 6, du budget local.

En date du 10 décembre 1923 :

M. Paulme, instituteur de 4<sup>e</sup> classe du cadre commun supérieur, en service au Cours normal de Conakry, est nommé directeur de l'école régionale de Kindia, en remplacement de M. Constant, en instance de départ en congé.

Il est également chargé des cours d'adultes annexés à cette école et aura droit, en cette qualité, à l'indemnité annuelle de 1.000 francs, prévue à l'arrêté du 3 mai 1923.

M. Madani Sabitou, instituteur de 6<sup>e</sup> classe du cadre commun secondaire, en service au Cours normal de Conakry, est nommé économe de cet établissement, en remplacement de M. Paulme, et pour compter du jour de sa prise de service.

Il aura droit, en cette qualité, à l'indemnité annuelle de 1.000 francs prévue à l'arrêté du 3 mai 1923 pour les économistes d'école à internat.

M. Madani Sabitou a également droit, à compter du jour de son affectation au Cours normal, à l'indemnité annuelle de 300 francs, prévue au même arrêté pour les instituteurs adjoints indigènes des groupes centraux.

En date du 12 décembre 1923 :

La bourse mensuelle de 15 francs accordée à l'élève Djibril Diop, de la section professionnelle de Kankan, par la décision du 12 octobre 1923, est supprimée à compter du jour où cet élève aura quitté l'école.

Une bourse mensuelle de 15 francs est accordée, à compter de la même date, à l'élève Ansoumana Diallo qui remplace Djibril Diop à la section professionnelle de Kankan.

Le nommé Ali Souma, élève de 2<sup>e</sup> année de l'école d'apprentissage, est exclu de cet établissement.

Pendant cinq ans à compter du jour de son exclusion, cet élève ne pourra être admis dans aucune école ou administration publique.

## Gardes de cercle

En date du 5 décembre 1923 :

Les mutations suivantes sont prononcées dans le corps des gardes de cercle :

| NUMÉRO<br>MATRICULE | NOM                 | GRADE                    | AFFECTATION<br>ANCIENNE | AFFECTATION<br>NOUVELLE | A COMPTER<br>DU |
|---------------------|---------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------|
| 1435                | Kaba Kondé.....     | Garde 2 <sup>e</sup> cl. | Dépôt.                  | Pita.                   | 7 déc. 1923     |
| 1348                | Bamba Yansané..     | —                        | Pol. Con.               | Koumbia.                | —               |
| 1236                | Bala Keita.....     | —                        | Pris. Con.              | —                       | —               |
| 1481                | Momo Kamara...      | —                        | Dépôt.                  | Police Conakry.         | —               |
| 1479                | Soumaïla Doumbia... | —                        | —                       | Prisons Conakry.        | —               |
| 1307                | Lancé Kondé....     | —                        | Pris. Con.              | Labé.                   | —               |
| 1261                | Daouda Camara..     | —                        | Pita.                   | Labé.                   | —               |
| 1484                | Fouromory Camara... | —                        | Dépôt.                  | Prisons Conakry.        | —               |

## Imprimerie

En date du 30 novembre 1923 :

M. Stirneman, ouvrier d'Imprimerie de 3<sup>e</sup> classe, retour de congé, débarqué à Conakry le 25 novembre 1923 du paquebot *Europe*, venant de France, est affecté à l'Imprimerie du Gouvernement à Conakry.

## Postes et Télégraphes

En date du 1<sup>er</sup> décembre 1923 :

M. Darracq, adjoint principal de 3<sup>e</sup> classe des Services civils, en service à Ditinn (cercle de Mamou), est chargé, à compter du 19 novembre 1923, des fonctions d'agent postal dans ce centre, en remplacement de M. Briolle, administrateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe (chef de subdivision), qui en avait été chargé provisoirement par décision du 3 octobre 1923.

Il aura droit, à ce titre, à l'indemnité de fonctions de 600 francs l'an, prévue par les arrêtés des 16 mars et 3 mai 1923.

La dépense correspondante sera imputée au budget local, chapitre VIII, article 1<sup>er</sup>, paragraphe 7.

## Santé et Assistance médicale

En date du 27 novembre 1923 :

L'infirmier de 4<sup>e</sup> classe Ya Moussa Bangoura, en service à Kankan, est licencié de son emploi pour indiscipline habituelle.

L'infirmier stagiaire Aboubakar Sylla, en service à Conakry est affecté au poste médical de Kankan.

En date du 5 décembre 1923 :

Un congé de convalescence de trois mois, pour en jouir à Tavéra (Corse), est accordé à M<sup>me</sup> Mancini, infirmière contractuelle.

En date du 8 décembre 1923 :

L'infirmier vétérinaire de 4<sup>e</sup> classe Kéba Koroma, en service à Mamou, est affecté à Kindia et mis, en cette qualité, à la disposition du Commandant de cercle.



En date du 10 décembre 1923 :

L'infirmier de 3<sup>e</sup> classe Sidiki Cissé, en service au poste médical de Siguiri, est affecté au poste médical de Mamou, en remplacement de l'infirmier de 2<sup>e</sup> classe Mamadou Mamisoko, qui est affecté à Siguiri.

#### Travaux publics, Mines, Port

En date du 30 novembre 1923 :

M. Joubert, chef ouvrier d'art de 1<sup>re</sup> classe des Travaux publics, retour de congé, débarqué à Conakry le 25 novembre 1923, du paquebot *Europe*, venant de France, est affecté au 1<sup>er</sup> arrondissement des Travaux publics.

Un passage de retour par anticipation, de Conakry en France, est accordé à M<sup>me</sup> Pasquet, femme d'un ouvrier d'art de 1<sup>re</sup> classe des Travaux publics, en service en Guinée, ainsi qu'à son fils âgé de 17 ans.

Un passage de retour par anticipation, de Conakry en France, est accordé au jeune Perronno (Roger), âgé de 12 ans, beau-fils d'un conducteur des Travaux publics, M. Prunet, en service en Guinée.

En date du 3 décembre 1923 :

Une prolongation de permission de deux mois, à demi-solde de présence, pour compter du 25 octobre 1923, est accordée pour raisons de santé au caporal Iaptot Mamadou Soumah.

M. Dièye (Jean) est engagé provisoirement et en attendant l'approbation de son contrat d'engagement, pour compter du 15 novembre 1923, en qualité de commis auxiliaire au Service central des Travaux publics, à Conakry, au salaire journalier de 25 francs, exclusif de toute indemnité à valoir sur le traitement prévu au susdit contrat.

La dépense correspondante sera imputée au budget local, chapitre VIII, article 6, paragraphe 1<sup>er</sup>.

En date du 7 décembre 1923 :

M. Lauze (Paulin), surveillant principal des Travaux publics, est mis temporairement au service de la Municipalité de Conakry, pour la conduite des travaux de remise en état des sources du Kakoulima qui alimentent en eau la ville de Conakry.

Pendant la période où il sera ainsi détaché, le traitement de M. Lauze sera à la charge du budget de la Commune mixte de Conakry.

#### Affaires diverses

En date du 4 décembre 1923 :

M. Darracq, adjoint principal des Services civils, est chargé des observations météorologiques de la station de 2<sup>e</sup> ordre de Ditinn, en remplacement de M. Marescaux, commis des Services civils, qui a quitté le cercle.

Il aura droit, à ce titre, au supplément annuel de fonctions de 200 francs prévu par l'arrêté général du 20 mars 1922, à compter du 19 novembre, date à laquelle il a pris ses fonctions d'observateur.

La dépense est imputable au budget général, chapitre XII, article 2, paragraphe 3.

En date du 10 décembre 1923 :

M. Durand (Raoul), adjoint principal des Services civils, est, à compter du 10 décembre 1923, chargé des observations météorologiques de la station de 1<sup>er</sup> ordre de Mamou, en remplacement de M. Bonnet, adjoint principal des Services civils, qui a reçu une autre affectation.

Il aura droit à ce titre au supplément annuel de fonctions de 500 francs prévu par l'arrêté général du 20 mars 1922.

La dépense est imputable au budget général, chapitre XII, article 2, paragraphe 3.

#### ERRATUM

Au *Journal officiel* de la Guinée, n° 539, du 1<sup>er</sup> octobre 1923 : Décision en date du 10 septembre 1923, accordant des bourses aux élèves des écoles régionales, page 318, 2<sup>e</sup> colonne :

A l'école régionale de Conakry : b) bourses nouvelles :

Au lieu de :

5<sup>o</sup> Ibrahima Haïdra, de Conakry.

Lire :

5<sup>o</sup> Tiédougou Condé, de Conakry.

### SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

#### Résumé des observations

| COLONIES<br>et<br>LOCALITÉS | ALTITUDE<br>en mètres | PRESSION<br>atmosphérique<br>moyenne<br>corrigée à 0.<br>700 plus 0 |       |       | TEMPÉRATURES |       |       |                     |                     |                   |      | HUMIDITÉ<br>relative |      |      | DIRECTION<br>MOYENNE<br>du vent à terre |       |      | DIRECTION<br>des<br>NUAGES |       |      | NÉBULOSITÉ<br>MOYENNE |       |      | EAU<br>RECUEILLIE |       | REMARQUES | OBSERVA-<br>TEURS |                      |                    |
|-----------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------|-------|-------|--------------|-------|-------|---------------------|---------------------|-------------------|------|----------------------|------|------|-----------------------------------------|-------|------|----------------------------|-------|------|-----------------------|-------|------|-------------------|-------|-----------|-------------------|----------------------|--------------------|
|                             |                       | 7 h.                                                                | 14 h. | 21 h. | 7 h.         | 14 h. | 21 h. | MINIMA<br>(moyenne) | MAXIMA<br>(moyenne) | MINIMA<br>absolus | DATE | MAXIMA<br>absolus    | DATE | 7 h. | 14 h.                                   | 21 h. | 7 h. | 14 h.                      | 21 h. | 7 h. | 14 h.                 | 21 h. | 7 h. | 14 h.             | 21 h. |           |                   | Hauteur<br>en<br>m/m | Nombre<br>de jours |
|                             |                       |                                                                     |       |       |              |       |       |                     |                     |                   |      |                      |      |      |                                         |       |      |                            |       |      |                       |       |      |                   |       |           |                   |                      |                    |

#### Pendant le mois de juillet 1923.

| Guinée :  |      | Pendant le mois de juillet 1928. |   |   |      |      |      |      |      |      |    |      |   |    |    |    |     |     |     |     |     |     |   |   |   |      |    |                |
|-----------|------|----------------------------------|---|---|------|------|------|------|------|------|----|------|---|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---|---|---|------|----|----------------|
| Beyla     | 600  | »                                | » | » | 21.9 | 25.7 | 24.3 | 18.5 | 27.7 | 16.5 | 27 | 31.0 | 2 | »  | »  | »  | N-E | E   | E   | »   | »   | »   | 9 | 9 | 9 | 267  | 17 | Maillet.       |
| Conakry   | 16   | »                                | » | » | 24.0 | »    | »    | 22.5 | 27.4 | 20.4 | 1  | 30.8 | 2 | 85 | »  | »  | N-E | N-E | N-E | »   | »   | »   | 8 | 7 | 8 | 1365 | 23 | Erba.          |
| Kouroussa | 380  | »                                | » | » | 21.8 | 28.4 | 23.7 | 20.0 | 20.4 | 18.5 | 3  | 31.4 | 1 | 95 | 76 | 91 | S-W | S-W | S-W | S-W | S-W | S-W | 8 | 5 | 5 | 328  | 19 | (1) Delmot.    |
| Mamou     | 757  | »                                | » | » | 20.6 | 23.6 | 20.7 | 18.5 | »    | 17.5 | 1  | »    | » | 91 | 83 | 91 | »   | »   | »   | S-E | S-E | S-E | 8 | 7 | 9 | 210  | 17 | Bonnet.        |
| Mali      | 1450 | »                                | » | » | 16.0 | 18.9 | 16.3 | »    | »    | »    | »  | »    | » | 93 | 92 | 90 | N-E | N-E | N-E | »   | »   | »   | 9 | 9 | 9 | 4394 | 23 | (2) Boulanger. |

(1) 6 jours d'orage. — (2) 9 jours d'orage.

#### Pendant le mois d'août 1923.

| Guinée :       |      | Pendant le mois d'août 1923. |   |   |      |      |      |      |      |      |    |      |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |   |   |   |       |    |                |
|----------------|------|------------------------------|---|---|------|------|------|------|------|------|----|------|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---|---|---|-------|----|----------------|
| Beyla.....     | 600  | »                            | » | » | 22.7 | 27.3 | 24.4 | 18.0 | 29.2 | 15.0 | 21 | 31.0 | 30 | »  | »  | »  | E   | E   | N-E | S-W | S-W | S-W | 7 | 8 | 8 | 171   | 14 | Maillet.       |
| Conakry.....   | 16   | »                            | » | » | 24.0 | »    | »    | 22.8 | 26.5 | 21.5 | 18 | 29.5 | 20 | 85 | 78 | 82 | N-E | S-W | S-W | »   | »   | »   | 8 | 7 | 8 | 1.145 | 22 | Erba.          |
| Kouroussa..... | 380  | »                            | » | » | 21.8 | 27.0 | 22.8 | 20.2 | 27.0 | 18.7 | 18 | 30.4 | 6  | 94 | 72 | 90 | S-W | S-W | S-W | S   | S   | S   | 9 | 8 | 6 | 310   | 19 | (1) Delmot.    |
| Mali.....      | 1450 | »                            | » | » | 15.3 | 17.9 | 15.4 | »    | »    | »    | »  | »    | »  | 97 | 88 | 95 | S-W | S-W | N   | »   | »   | »   | 8 | 9 | 9 | 175   | 23 | (2) Boulanger. |
| Mamou.....     | 758  | »                            | » | » | 19.8 | 22.7 | 20.1 | 19.1 | »    | 17.0 | 20 | »    | »  | 92 | 79 | 92 | »   | »   | »   | S-E | S-E | S-W | 9 | 8 | 9 | 405   | 20 | Bonnet.        |

(1) 6 jours de brouillard. — (2) Observations faite à 7 heures, 12 heures et 21 heures.



## PARTIE NON OFFICIELLE

## AVIS ET COMMUNICATIONS

## AVIS MODIFICATIF

L'avis d'adjudication concernant la fourniture des denrées nécessaires en Service des Prisons, paru au *Journal officiel* du 1<sup>er</sup> décembre 1923, page 364, 1<sup>er</sup> colonne, est modifié comme suit :

*Au lieu de :*

.....  
L'adjudication aura lieu au rabais sur le prix de base fixé par le cahier des charges, les offres de rabais devront être présentées en séance même d'adjudication, immédiatement après désignation de l'adjudication provisoire. Ces offres de rabais ne peuvent être inférieures à 10 %.

*Lire :*

.....  
L'adjudication aura lieu sur les prix déterminés par les soumissionnaires eux-mêmes.

## AVIS D'ADJUDICATION

L'Administration a l'honneur d'informer le public que le **15 janvier 1924, à 15 heures**, il sera procédé, en séance publique, au 2<sup>e</sup> Bureau du Gouvernement (Section du Matériel), à l'adjudication, sur soumissions cachetées et timbrées, avec concours d'échantillons, de la

## FOURNITURE DES DENRÉES

*Nécessaires au Service des Prisons et du Pénitencier au cours de l'année 1924.*

L'adjudication comprend cinq lots :

- 1<sup>o</sup> **Riz**, soixante-quinze tonnes;
- 2<sup>o</sup> **Huile de palme**, sept mille kilos;
- 3<sup>o</sup> **Sel**, deux mille kilos;
- 4<sup>o</sup> **Savon**, deux mille kilos;
- 5<sup>o</sup> **Pétrole**, trente-six estagnons.

Les échantillons devront être déposés, au plus tard, à la Section du Matériel, le 12 janvier 1924.

L'importance approximative de la fourniture peut être évaluée à quatre-vingt-dix-huit mille trois cents fr., ci. **98.300<sup>f</sup>**

Le cautionnement provisoire est fixé :

- Pour le 1<sup>er</sup> lot : à mille cinq cents francs (1.500 fr.);
- Pour le 2<sup>e</sup> lot : à trois cents francs (300 fr.);
- Pour le 3<sup>e</sup> lot : néant;
- Pour le 4<sup>e</sup> lot : à cent vingt francs (120 fr.);
- Pour le 5<sup>e</sup> lot : néant.

L'adjudication aura lieu sur les prix déterminés par les soumissionnaires eux-mêmes.

Les soumissions peuvent être :

- 1<sup>o</sup> Remises contre reçu au Président du bureau d'adjudication ou lui être adressées, accompagnées des récépissés de cautionnements provisoires, par lettres recommandées, de façon à lui parvenir la veille de l'adjudication au plus tard;
- 2<sup>o</sup> Remises par les soumissionnaires ou leurs représentants sur le bureau en séance publique.

Les livraisons seront faites aux dates et comprendront les quantités indiquées au tableau annexé au cahier des charges, qui pourra être consulté au 2<sup>e</sup> Bureau du Gouvernement, tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 8 à 11 heures et de 14 à 17 heures.

2-3

## AVIS D'ADJUDICATION

L'Administration a l'honneur d'informer le public que le **20 décembre 1923, à 15 heures**, il sera procédé en séance publique, au 2<sup>e</sup> Bureau du Gouvernement (Section du Matériel), à l'adjudication, sur soumissions cachetées et timbrées, avec concours d'échantillons, de la

## FOURNITURE DES DENRÉES ET AUTRES PRODUITS

*Nécessaires au Service de l'Hôpital Ballay à Conakry du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1924.*

L'adjudication comprend trois lots :

- 1<sup>o</sup> **Epicerie;**
- 2<sup>o</sup> **Vins et autres boissons;**
- 3<sup>o</sup> **Produits divers.**

Les échantillons devront être déposés au plus tard, à la Section du Matériel, le 15 décembre 1923.

L'importance approximative de la fourniture peut être évaluée à vingt-quatre mille cinq cents francs, ci. **24.500**

Le cautionnement provisoire est fixé :

Pour le 1<sup>er</sup> lot à six cent soixante-cinq francs (665 fr.);

Pour le second à trois cent quinze francs (315 fr.) et le dernier à deux cent quarante francs (240 fr.).

L'adjudication aura lieu au rabais sur le prix de base fixé par le cahier des charges, les offres de rabais devront être présentées en séance même d'adjudication, immédiatement après la désignation de l'adjudicataire provisoire. Ces offres de rabais ne peuvent être inférieures à 10 %.

Les soumissions peuvent être :

- 1<sup>o</sup> Remises contre reçu au Président du bureau d'adjudication ou lui être adressées, accompagnées des récépissés de cautionnements provisoires, par lettres recommandées, de façon à lui parvenir la veille de l'adjudication au plus tard;
- 2<sup>o</sup> Remises par les soumissionnaires ou leurs représentants sur le bureau, en séance publique.

Le cahier des charges est déposé au 2<sup>e</sup> Bureau du Gouvernement (Section du Matériel) où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 8 à 11 heures et de 14 à 17 heures.

3-3

## AVIS

L'Administration a l'honneur d'informer le Public que l'adjudication pour la

## FOURNITURE DES DENRÉES

*Nécessaires au Service de l'Enseignement pendant l'année 1924,*

qui devait avoir lieu le 15 décembre 1923, à 15 heures, est reportée à la date du **15 janvier 1924, même heure.**

Les échantillons devront être déposés au plus tard au 2<sup>e</sup> Bureau du Gouvernement (Section du Matériel) le 10 janvier 1924.

La première livraison de la fourniture sera effectuée à partir du 25 janvier.

En outre, la clause de rabais primitivement inscrite au cahier des charges est supprimée et les soumissionnaires devront déterminer eux-mêmes les prix de soumission.

1-2



## CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ ET DES DROITS FONCIERS

## BUREAU DE CONAKRY

## AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

*Au livre foncier de la Commune de Conakry*

Suivant réquisition, n° 856, déposée le 6 novembre 1923, **M. Jarlay (John dit Mamady)**, profession de traitant, demeurant et domicilié à Kolisoko (Rio-Pongo), agissant en son nom personnel, a demandé l'immatriculation au Livre foncier de la Commune de Conakry, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain portant une maison d'habitation et dépendances, d'une contenance totale de **150 mètres carrés**, situé à Conakry (parcelle 3 du lot 38), et borné : au Nord, par la sixième avenue; au Sud, par la parcelle 7 du lot 38 (propriété Galibert, titre foncier n° 326); à l'Est, par la parcelle 2 du lot 38 (propriété Trantoul, titre foncier n° 182) et à l'Ouest, par la parcelle 4 du lot 38 (propriété Garzon, titre foncier n° 166).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient pour lui avoir été concédé définitivement par arrêté du 24 mai 1899, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels, autres que ceux ci-après détaillés, savoir :

Bail pour huit années au profit de M. Pagnier (Fernand), agent de Chemin de fer de Conakry au Niger, à Conakry, en vertu d'un acte sous signatures privées du 6 décembre 1920.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de première instance de Conakry.

*Le Conservateur de la Propriété foncière,*

2-2

MATTÉI.

## SERVICE DES DOMAINES

## Transfert au Domaine des successions vacantes entièrement liquidées.

Suivant jugement du 25 octobre 1923, le Tribunal de première instance de Conakry a ordonné, avant de statuer sur la demande d'envoi du Domaine en possession provisoire des successions vacantes ci-après désignées, que la demande de l'Etat soit rendue publique par trois publications au *Journal officiel* de la Colonie insérées à quinze jours d'intervalle :

|                                                                                                                                              |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| N° 271 Grand-livre. — Succession <b>Kourouma Mamady</b> , décédé le 15 avril 1923 à Dianakouma (cercle de Beyla) : solde créateur .....      | 331 79 |
| N° 272 Grand-livre. — Succession <b>Amar Muti-Iino Mendé</b> , décédé le 17 décembre 1922 à Toumanéa (cercle de Faranah) : solde créateur... | 458 82 |
| N° 273 Grand-livre. — Succession <b>Kalindé Dioula</b> , décédé en avril 1921 à Diatéa (cercle de Siguiiri) : solde créateur .....           | 348 75 |
| N° 274 Grand-livre. — Succession <b>Mamadi Diallo</b> , décédé en novembre 1921 à Narousouba (cercle de Siguiiri) : solde créateur .....     | 184 08 |

Toutes personnes qui auraient des droits à faire valoir concernant ces successions sont invitées à produire leurs titres au Receveur des Domaines à Conakry.

Pour troisième publication :

*Le Receveur des Domaines,*  
MATTÉI.

3-3

## SERVICE DE LA CURATELLE

AUX SUCCESSIONS ET BIENS VACANTS

*Arrondissement judiciaire de Conakry.*

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 27 janvier 1855, concernant l'administration des successions et biens vacants.

Il est donné avis aux personnes intéressées de l'ouverture de la succession présumée vacante de **M. MAKOUL ODÉ RAHAL**, commerçant, né à Sourh (Syrie), âgé de 43 ans, célibataire, décédé à Tougnifili (cercle de Boffa), le 11 octobre 1923.

Les personnes qui auraient des droits à cette succession sont invitées à les faire connaître et à en justifier au Curateur, soussigné.

Les créanciers et les débiteurs de la succession sont également invités à produire leurs titres ou à se libérer au bureau de la Curatelle.

Conakry, le 3 novembre 1923.

3-3

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 27 janvier 1855, concernant l'administration des successions et biens vacants.

Il est donné avis aux personnes intéressées de la succession vacante de **M. EUGÈNE CLAVEL**, coupeur de bois, né à Laval-dens (Isère), le 1<sup>er</sup> octobre 1898, provenant de la Côte d'Ivoire, débarqué du vapeur *Asie*, décédé à Conakry le 11 novembre 1923.

Les personnes qui auraient des droits à la succession sont invitées à les faire connaître et à en justifier au Curateur de l'arrondissement judiciaire de Conakry, soussigné.

Les créanciers et les débiteurs de la succession sont également invités à produire leurs titres ou à se libérer au bureau de la Curatelle.

Conakry, le 26 novembre 1923.

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 27 janvier 1855, concernant l'administration des successions et biens vacants.

Il est donné avis aux personnes intéressées de la succession présumée vacante de **M. ABDÉRAMANE COULOUBALY**, originaire de Fouambougou (cercle de Ségou), Soudan français, décédé à Siguiiri le 28 mars 1923.

Les personnes qui auraient des droits à la succession sont invitées à les faire connaître et à en justifier au Curateur de l'arrondissement judiciaire de Conakry, soussigné.

Les créanciers et les débiteurs de la succession sont également invités à produire leurs titres ou à se libérer au bureau de la Curatelle.

Conakry, le 26 novembre 1923.



Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 27 janvier 1855, concernant l'administration des successions et biens vacants.

Il est donné avis aux personnes intéressées de la succession présumée vacante de M. CUVELIER (ALCIDE), né le 25 décembre 1865, à Château-Renard (Ardennes), fontainier plombier de la ville de Conakry, décédé à Conakry le 13 novembre 1923.

Les personnes qui auraient des droits à la succession sont invitées à les faire connaître et à en justifier au Curateur de l'arrondissement judiciaire de Conakry, soussigné.

Les créanciers et les débiteurs de la succession sont également invités à produire leurs titres ou à se libérer au bureau de la Curatelle.

Conakry, le 26 novembre 1923.

2-3

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 27 janvier 1855, concernant l'administration des successions et biens vacants.

Il est donné avis aux personnes intéressées de l'ouverture de la succession présumée vacante de M. MOSER (Albert-Georges), colon, né à Versailles le 19 décembre 1873, domicilié à Télimélé, décédé à Médina-Dian, province des Eovés (cercle de Pita), le 18 novembre 1923.

Les personnes qui auraient des droits à cette succession sont invitées à les faire connaître et à en justifier au Curateur de l'arrondissement judiciaire de Conakry, soussigné.

Les créanciers et débiteurs de la succession sont également invités à produire leurs titres ou à se libérer au bureau de la Curatelle.

Conakry, le 12 décembre 1923.

Le Curateur,  
MATTÉL.

1-3

## OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A CONAKRY (MOIS D'OCTOBRE 1923).

### Températures extrêmes :

|               |      |
|---------------|------|
| Maximum ..... | 31,2 |
| Minimum.....  | 21,8 |

### Moyennes des températures :

|                            |       |
|----------------------------|-------|
| Maxima de chaque jour..... | 29    |
| Minima de chaque jour..... | 23,34 |
| Moyenne du mois.....       | 26,1  |

### Pressions barométriques :

|                                    |        |
|------------------------------------|--------|
| Maximum.....                       | 623    |
| Minimum.....                       | 580    |
| Moyenne des pressions du mois..... | 593,01 |

### Etats hygrométriques :

|                                                 |       |
|-------------------------------------------------|-------|
| Maximum.....                                    | 91    |
| Minimum.....                                    | 51    |
| Moyenne des états hygrométriques du mois.....   | 85,51 |
| Nombre de jour de pluie.....                    | 19    |
| Quantité d'eau recueillie (en millimètres)..... | 333   |

|                                              |           |
|----------------------------------------------|-----------|
| Etat du ciel compté de 0 à 10 (moyenne)..... | } erroné. |
| Tornades.....                                |           |
| Tonnerre.....                                |           |
| Vents dominants.....                         | N.N.E.    |

A Conakry, le 6 décembre 1923.

L'Observateur,  
ERBA,  
Chef de la Station de T. S. F.

## BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Succursale de Conakry.

Billan au 30 novembre 1923.

### ACTIF

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| Caisse.....                     | 4.416.521 93  |
| Portefeuille .....              | 916.221 10    |
| Comptes courants d'avances..... | 250.000 »     |
| Divers comptes à régler.....    | 766 55        |
| Succursales .....               | 567.877 26    |
| Siège social.....               | 7.502.922 42  |
| Frais généraux.....             | 67.958 89     |
| Total.....                      | 13.722.268 15 |

### PASSIF

|                                            |               |
|--------------------------------------------|---------------|
| Billets au porteur en circulation.....     | 12.327.385 »  |
| Comptes courants et créditeurs divers..... | 1.186.053 79  |
| Correspondants divers.....                 | 6.375 90      |
| Divers comptes à régler.....               | 66.516 40     |
| Intérêts et commissions et changes.....    | 135.937 06    |
| Total.....                                 | 13.722.268 15 |

Certifié conforme aux écritures :  
Conakry, le 30 novembre 1923.

Certifié :  
Le Censeur,  
G. VINCENT.

Le Directeur p. i.,  
LEGENRE.

## INFORMATION

### JEUX FLORAUX DU LANGUEDOC

#### Aux Poètes et Ecrivains de la Guinée

Les JEUX FLORAUX DU LANGUEDOC mettent au concours, cette année, pour le prix Leconte de Lisle (Prix des Colonies). Fleur d'anémone, une œuvre d'inspiration coloniale (Prose ou poésie), sujet libre. Des mentions pourront être en outre accordées aux œuvres de valeur.



Si des renseignements complémentaires sur les autres prix du concours sont désirés, on enverra le Programme des Jeux Floraux et l'on joindra, à titre gracieux, le Palmarès du dernier concours. Dans ce cas, joindre à la demande un timbre de la Colonie pour frais d'envoi.

Les lettres et manuscrits pour le concours doivent toujours être recommandés et adressés à M. LE SECRÉTAIRE MAINTENEUR DES JEUX FLORAUX DU LANGUEDOC, A LAMALOU-LES-BAINS, HÉRAULT (FRANCE).

## ANNONCES

GREFFE-NOTARIAT DE CONAKRY.

### DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte sous signatures privées, en date à Kankan du quatorze septembre mil neuf cent vingt-trois, la Société à nom collectif « R. SASSONE et H. de BLADBOURG », dont le siège est à Kankan (Guinée française), formée suivant acte sous signatures privées, déposé au notariat de Conakry, le vingt-cinq octobre mil neuf cent vingt-deux à compter du quatorze septembre mil neuf cent vingt-trois, par suite du décès de M. Robert-Frédéric-Victor SASSONE, l'un des associés.

En conséquence de ladite dissolution, la liquidation de la Société a eu lieu conformément à l'article quatorze des statuts de la Société.

L'original de l'acte portant dissolution de ladite Société a été déposé au Greffe du Tribunal de première instance de Conakry, tenant lieu de Tribunal de commerce et de paix, le dix décembre mil neuf cent vingt-trois.

Pour extrait conforme :

Le greffier-notaire,

V. GUELFUCCI.

### MEVAS ET SANDALETTES EN CUIR JAUNE

Garantis cousus tout le tour et d'une seule pièce

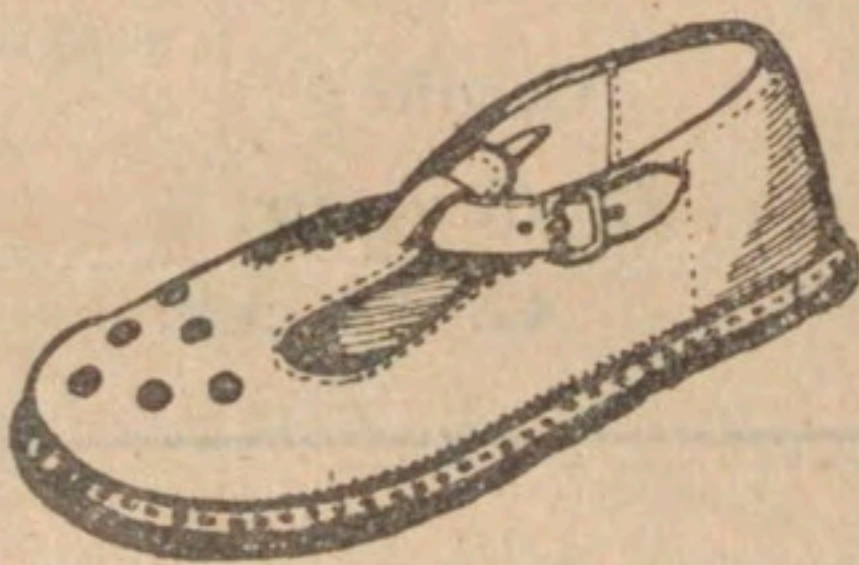
Modèle ci-contre

disponible chez

MARI, 16, Rue Bab-el-Oued, ALGER

Pointures: 20 à 23 24 à 27 28 à 34 35 à 39 40 à 45

Prix: 5 fr. 6 fr. 8 fr. 10 fr. 13 fr.



Le même article se fait en cuir noir aux mêmes prix.

Prix défiant toute concurrence, à qualité égale.

Afin de faire apprécier ma fabrication, j'expédie à partir d'une paire, par poste, contre remboursement.

*La Maison n'a pas de succursale.*

Tous nos articles sont garantis tout cuir neuf, 1<sup>er</sup> choix. Toute chaussure ne convenant pas sera échangée et remboursée.

C'est la vente directe du fabricant au consommateur.

1-3

## COLONIAUX !

Veillez noter le changement d'adresse de

**M. Guy ROMAIN**

ACTUELLEMENT : 20, Avenue de Messine, Paris.

M. Guy ROMAIN continue ses achats et est en mesure de payer très cher les fétiches **ANCIENS** des indigènes de l'Afrique Noire : les masques, les têtes, les statues, les figurines, les sièges décorés, les tam-tams, musiques ornées et toutes sculptures anciennes en général.

Ne pas craindre de lui proposer des objets de grandes dimensions. Règlement comptant. Entière discrétion.

1-24

## NOMS DES VILLAGES

DE LA

**GUINÉE FRANÇAISE**

Par ordre alphabétique.

Prix à Conakry, 3 francs; par la poste, 3 fr. 50.

## RAPPORTS D'ENSEMBLE

Années 1901, 1902, 1903, 1904 et 1907

Prix : 3 francs l'un

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

## TARIF DES CARTES DE VISITE

### Cartes de visite blanches:

Avec enveloppes..... 10 francs le cent.  
Sans enveloppes..... 6 —

### Cartes de visite deuil:

Avec enveloppes..... 15 francs le cent.  
Sans enveloppes..... 10 —

Frais d'envoi par la poste ..... 1 fr. 50.

Adresser les commandes à M. le Chef du Service de l'Imprimerie du Gouvernement, à Conakry.



**BARÈME**

DES

**DÉCOMPTES DE SOLDE DES FONCTIONNAIRES**

soumis au régime

de la Caisse locale de retraites de l'A. O. F.

Calculé de 1,200 francs à 15,000 francs, ce barème renferme toutes les soldes (solde de congé, et solde coloniale) des fonctionnaires soumis au régime de la Caisse locale de retraites.

Il permet d'établir immédiatement et sans calcul les mandats de solde ou de régularisation de solde suivant les modifications apportées tant dans le taux du versement de la Colonie que dans le mode de calcul.

Ce nouveau barème permettra aux fonctionnaires chargés de l'établissement ou de la vérification des mandats de solde d'économiser un temps appréciable et d'éviter bien souvent des erreurs de calcul.

Prix : 2 francs; par la poste, recommandé : 2 fr. 50.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT, A CONAKRY

**RECUEIL**

DES

**Décrets, Arrêtés et Décisions**

RELATIFS A LA

**COMMUNE MIXTE DE CONAKRY**

Prix..... 5 francs.

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX

**EXCELSIOR**

Grand illustré quotidien à 20 cent.

PUBLIE LE DIMANCHE

Un Magazine illustré en couleurs

**EXCELSIOR-DIMANCHE****20 à 24**  
pagesLe N° ordinaire et  
le Magazine réunis**30**  
cent.

SPÉCIMEN FRANCO SUR DEMANDE

Abonnements à EXCELSIOR p<sup>r</sup> les Départements et Colonies :

Trois mois 18 fr. | Six mois 34 fr. | Un an 65 fr.

Abonnements à EXCELSIOR-DIMANCHE :

Prix de faveur pour les abonnés d'EXCELSIOR

Trois mois 2 fr. 50 | Six mois 4 fr. 50 | Un an 8 fr.

Abonnement spécial au N° ordinaire du dimanche  
et à EXCELSIOR-DIMANCHE : Un an 15 fr.En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat  
ou chèque postal (Compte n° 5970), demandez la liste  
et les spécimens des Primes gratuites fort intéressantes.

En vente à l'Imprimerie du Gouvernement, à Conakry.

**VOCABULAIRE USUEL****FRANÇAIS - MALINKÉ**

Prononciation - Mots - Phrases

PAR

**C. ARNAUD, instituteur**

Prix : 1 franc; par la poste, recommandé, 1 fr. 50.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT, A CONAKRY

**ARRÊTÉ DU 13 AVRIL 1912**

RÉGLEMENTANT

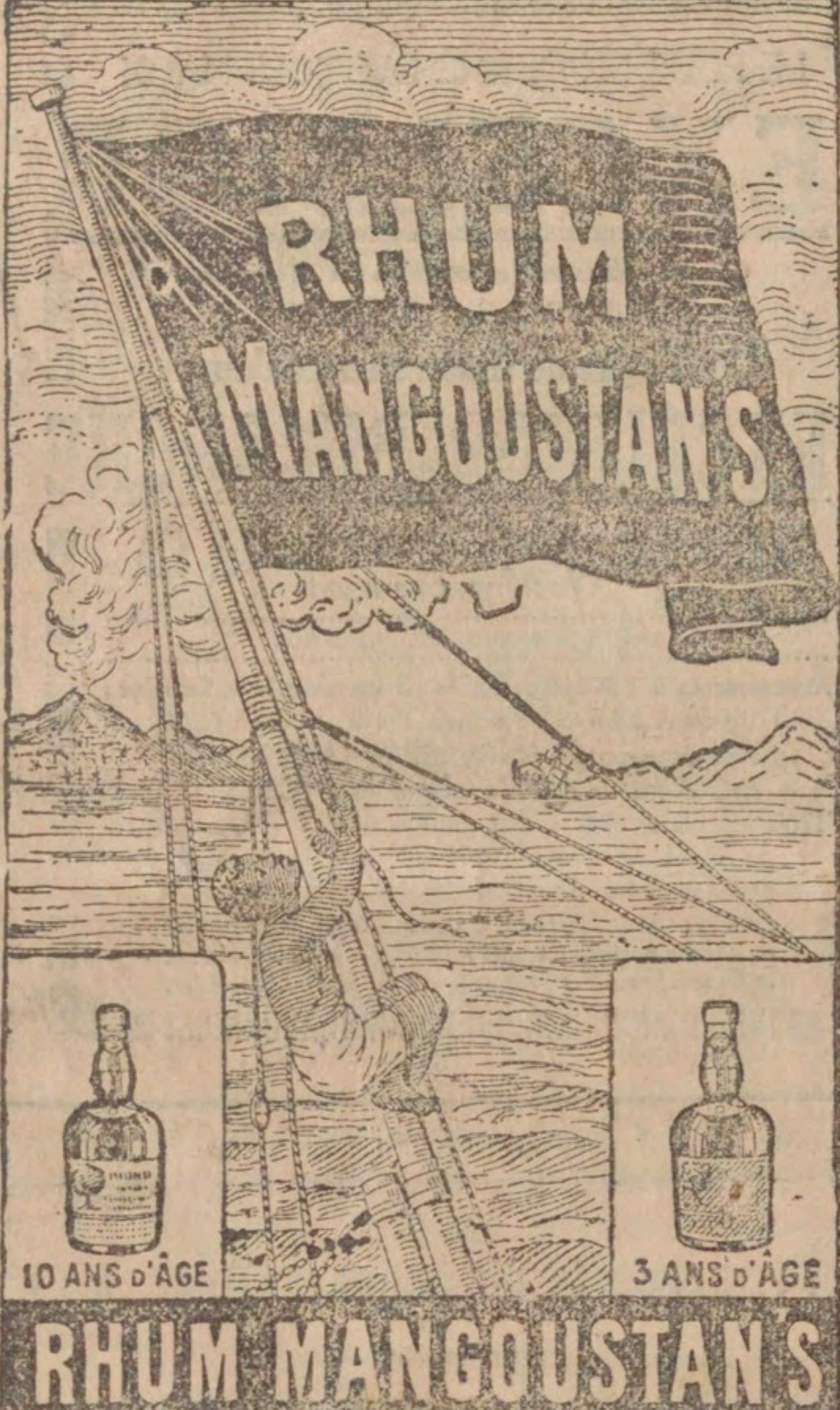
**LE RÉGIME DES CONCESSIONS DE TERRAINS  
DU DOMAINE DE L'ÉTAT**

(avec les textes modificatifs parus à ce jour)

Prix A CONAKRY : 1 franc. — PAR LA POSTE, recommandé : 1 fr. 50



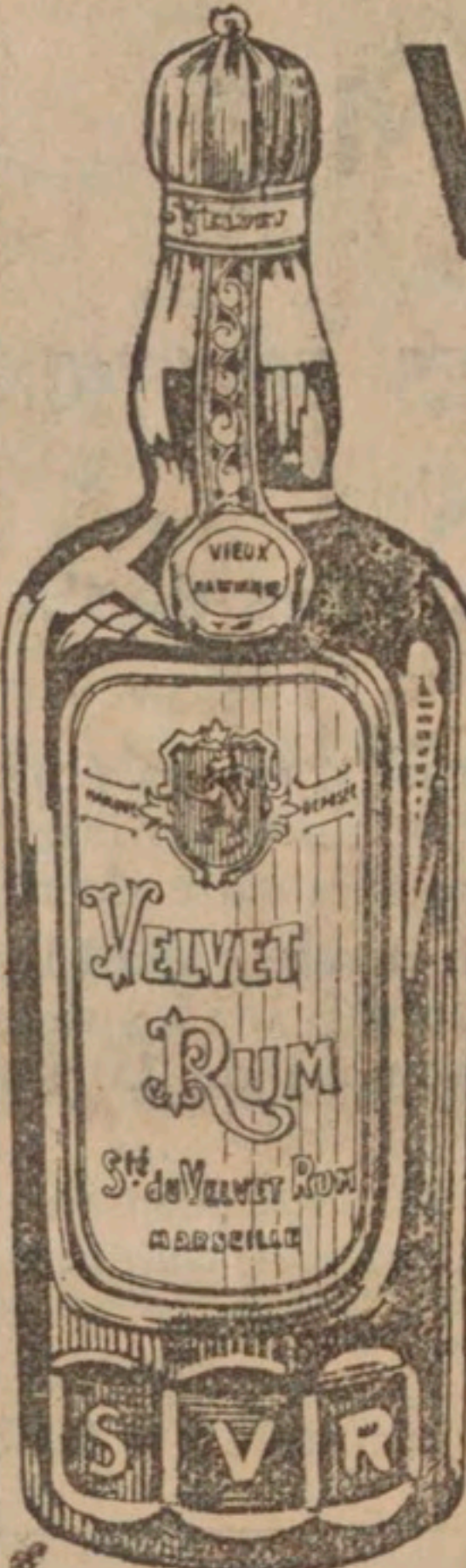
**GRANDE MARQUE**



Les Successeurs de FOURNIÉ Frères et C<sup>ie</sup>, BORDEAUX  
16, Rue Azam, 16.

**INSTRUCTIONS**  
CONCERNANT LES  
**AGENCES SPÉCIALES**  
(23 janvier 1922)

Prix : à Conakry, 3 francs; par la poste, 3 fr. 50.



VELVET  
RUM

Importé directement  
de la MARTINIQUE  
le **VELVET RUM**  
garanti pur jus de  
canne à sucre  
est réputé pour sa  
finesse et son arôme  
exquis  
EXIGEZ PARTOUT UN  
**VELVET RUM**

3-5

DÉCRET PORTANT CRÉATION  
D'UNE  
**CAISSE LOCALE DE RETRAITES**

EN  
Afrique Occidentale Française

Prix : 1 franc

SAVON SUNLIGHT

EN VENTE PARTOUT

25,000 francs garantie de pureté

14-20





9924

# TABLE DES MATIÈRES

DU

« Journal officiel » de la Guinée française



ANNÉE 1923

Table alphabétique. — Actes du Pouvoir central. — Actes du Gouvernement général.  
Actes du Gouvernement local.

## TABLE DES TITRES

|                                     | Pages. |                                             | Pages. |
|-------------------------------------|--------|---------------------------------------------|--------|
| Administration générale.....        | 2      | Justice européenne.....                     | 5      |
| Affaires diverses.....              | 2      | Justice indigène.....                       | 5      |
| Affaires militaires.....            | 2      | Marine, Navigation.....                     | 5      |
| Agriculture, Jardins d'essais.....  | 2      | Passages, Déplacements.....                 | 5      |
| Armes et munitions.....             | 2      | Postes et Télégraphes.....                  | 5      |
| Chasse.....                         | 2      | Presse, Publications.....                   | 5      |
| Chemins de fer.....                 | 2      | Police.....                                 | 6      |
| Commerce, Chambre de commerce.....  | 3      | Santé, Hygiène.....                         | 6      |
| Communes mixtes.....                | 3      | Service zootechnique et des épizooties..... | 6      |
| Contributions, Taxes, Patentes..... | 3      | Soldes, Indemnités.....                     | 6      |
| Douanes.....                        | 3      | Timbre-Taxe.....                            | 6      |
| Domaines, Concessions.....          | 3      | Travaux publics, Mines, Ports et Rades..... | 6      |
| Enseignement.....                   | 4      | Trésor.....                                 | 7      |
| Finances.....                       | 4      |                                             |        |
| Gardes de cercle.....               | 5      |                                             |        |



| DATES        | ANALYSE                                                                                                                                                                                                                                                   | PAGES | DATES         | ANALYSE                                                                                                                                                                                                                                                          | PAGES |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
|              | <b>Administration générale.</b>                                                                                                                                                                                                                           |       |               |                                                                                                                                                                                                                                                                  |       |
| 1923         | <i>Actes du Gouvernement général.</i>                                                                                                                                                                                                                     |       | 1923          | Circulaire n° 40 du Général Commandant supérieur en date du 30 septembre 1922, modifiée le 30 octobre 1923 au sujet des primes d'incorporation dues aux engagés volontaires et aux appelés indigènes et à leurs familles.....                                    | 371   |
| 26 mars....  | Arrêté portant suppression du poste militaire de Gueckédou (Guinée française).....                                                                                                                                                                        | 106   |               | <i>Actes du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                                                                                              |       |
| 16 août....  | Arrêtés précisant certaines attributions des Lieutenants-Gouverneurs des Colonies du groupe de l'Afrique occidentale française.....                                                                                                                       | 292   | 26 janvier..  | Arrêté fixant la date de la réunion du Conseil de révision de la Guinée française, classe 1923.                                                                                                                                                                  | 24    |
| 16 août....  | Circulaire relative à certaines mesures de décentralisation .....                                                                                                                                                                                         | 293   | 11 mars....   | Décision modifiant la composition du Comité local d'assistance aux Troupes noires .....                                                                                                                                                                          | 75    |
| 16 août....  | Arrêtés fixant les attributions des Inspecteurs généraux et Inspecteurs du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.....                                                                                                                   | 293   | 24 mars....   | Arrêté fixant la composition du Conseil de la Guinée, classe 1923 .....                                                                                                                                                                                          | 87    |
| 17 août....  | Circulaire au sujet des propositions d'avancement des Administrateurs des Colonies et des agents des Services civils.....                                                                                                                                 | 274   | 27 sept....   | Arrêté fixant la date et la composition du Conseil de révision (séance extraordinaire)....                                                                                                                                                                       | 316   |
| 31 août....  | Circulaire au sujet des différentes modifications apportées à l'uniforme du Corps des Administrateurs des Colonies.....                                                                                                                                   | 315   | 15 nov....    | Arrêté fixant la date des opérations et la composition des Commissions de recrutement pour 1924 .....                                                                                                                                                            | 352   |
| 15 nov....   | Arrêté portant modification à la délimitation des circonscriptions administratives des cercles de Beyla et de Kankan (Guinée française)....                                                                                                               | 370   |               | <b>Agriculture, Jardins d'essais.</b>                                                                                                                                                                                                                            |       |
|              | <i>Actes du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                                                                                       |       | 1923          | <i>Acte du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                                                                                               |       |
| 31 janvier.. | Décision portant nomination d'un censeur près la Succursale de la Banque de l'Afrique occidentale de Conakry.....                                                                                                                                         | 38    | 11 juin....   | Arrêté portant modification du tarif annexé à l'arrêté du 24 août 1922, réglementant le mode de cession des produits des jardins d'essais....                                                                                                                    | 179   |
| 7 février..  | Décision fixant la composition de la Commission des adjudications pour l'année 1923 .....                                                                                                                                                                 | 39    |               | <b>Armes et munitions.</b>                                                                                                                                                                                                                                       |       |
| 27 mars....  | Arrêté autorisant l'exercice de la profession de guide et portefaix sur la voie publique .....                                                                                                                                                            | 89    | 1923          | <i>Actes du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                                                                                              |       |
| 28 mars....  | Décision portant affectation de logements administratifs .....                                                                                                                                                                                            | 119   | 19 février .. | Arrêté ouvrant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> (poudrière à Kankan).....                                                                                                                                                                       | 55    |
| 14 juin....  | Arrêté portant classement de nouveaux immeubles du Service local....                                                                                                                                                                                      | 192   | 9 mars....    | Arrêté autorisant l'installation d'une poudrière (Société de Bamako à Kouroussa).....                                                                                                                                                                            | 75    |
| 5 juillet..  | Arrêté fixant les délais d'application des actes du Gouvernement local .....                                                                                                                                                                              | 216   | 10 nov....    | Arrêté mettant à la disposition des négociants, à compter du 15 novembre 1923, le magasin à poudre du Service local de Labé.....                                                                                                                                 | 352   |
|              | Liste d'admissibilité à l'emploi de rédacteur stagiaire à l'Administration centrale du Ministère des Colonies dressée à la suite des épreuves du concours ouvert le 2 juillet 1923 .....                                                                  | 304   | 12 déc....    | Arrêté fixant les quantités de poudres de traite et de leurs composants dont l'importation est autorisée en Guinée française pendant le 1 <sup>er</sup> semestre 1924.....                                                                                       | 378   |
| 28 nov....   | Arrêté fixant les limites des cantons de Fougoumba, de Dalaba-Kala, de Kébali et de Diangolo .....                                                                                                                                                        | 377   |               | <b>Chasse.</b>                                                                                                                                                                                                                                                   |       |
|              | <b>Affaires diverses.</b>                                                                                                                                                                                                                                 |       | 1923          | <i>Acte du Gouvernement général.</i>                                                                                                                                                                                                                             |       |
| 1923         | <i>Actes du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                                                                                       |       | 6 sept....    | Arrêté fixant les conditions dans lesquelles peuvent s'opérer la capture et l'exportation des chimpanzés.....                                                                                                                                                    | 315   |
| 27 mars....  | Arrêté autorisant la création du cercle de l'Union.....                                                                                                                                                                                                   | 90    |               | <b>Chemins de fer.</b>                                                                                                                                                                                                                                           |       |
| 24 avril.... | Arrêté autorisant la création à Conakry d'une association dite « Association amicale et professionnelle des agents du Chemin de fer de Conakry au Niger ».....                                                                                            | 127   | 1922          | <i>Acte du Pouvoir central.</i>                                                                                                                                                                                                                                  |       |
|              | <b>Affaires militaires.</b>                                                                                                                                                                                                                               |       | 6 déc....     | Arrêté ministériel portant élévation du fonds de réserve spécial des chemins de fer de Thiès à Kayes, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire...                                                                                                                     | 22    |
| 1923         | <i>Actes du Gouvernement général.</i>                                                                                                                                                                                                                     |       | 1923          | <i>Actes du Gouvernement général.</i>                                                                                                                                                                                                                            |       |
| 28 mai....   | Circulaire au sujet de la force armée.....                                                                                                                                                                                                                | 154   | 14 avril....  | Arrêté ouvrant la station de Sanicia située au kilomètre 537, 156 du Chemin de fer de Conakry au Niger au service complet des voyageurs, bagages, messageries et marchandises transportées à grande et petite vitesse à compter du 1 <sup>er</sup> mai 1923..... | 142   |
| 2 août....   | Instruction n° 241 C. M. sur la non affectation et l'affectation spéciale du personnel indigène des réserves .....                                                                                                                                        | 299   | 19 mai....    | Arrêté classant les graines de méné, lamy, toucoulouna et de purghère au tarif spécial P. V. n° 14 sur le Chemin de fer de Conakry au Niger .....                                                                                                                | 178   |
| 14 sept....  | Arrêté fixant la date de réunion des Conseils de révision ordinaires pour l'examen de la classe 1924 pour toutes les Colonies du groupe.                                                                                                                  | 325   | 25 octobre.   | Arrêté fixant définitivement les recettes et les dépenses du budget de l'exploitation du Chemin de fer de Conakry au Niger, exercice 1922 .....                                                                                                                  | 348   |
| 5 octobre.   | Arrêté portant rectification de l'arrêté n° 517 du 17 mars 1921 fixant les mesures à prendre vis-à-vis des jeunes gens qui ont été désignés pour être présentés devant une Commission de recrutement et qui ne paraîtraient pas au jour de l'examen ..... | 333   |               |                                                                                                                                                                                                                                                                  |       |



| DATES                           | ANALYSE                                                                                                                                                                                 | PAGES | DATES                | ANALYSE                                                                                                                                                                                                            | PAGES |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1923<br>1 <sup>er</sup> août... | <i>Acte du Gouvernement local.</i><br>Décision mettant à la disposition de l'administrateur du cercle de Kouroussa les bâtiments vacants appartenant au Chemin de fer de la Guinée..... | 261   | 1923<br>8 janvier..  | Décision désignant la Commission centrale des patentes pour l'année 1923.....                                                                                                                                      | 11    |
|                                 | <b>Commerce, Chambre de Commerce.</b>                                                                                                                                                   |       | 8 janvier..          | Décision portant nomination des membres des Commissions de classification des patentes pour l'année 1923.....                                                                                                      | 12    |
| 1923<br>1 <sup>er</sup> mars... | <i>Actes du Gouvernement général.</i><br>Arrêté prorogeant les pouvoirs des membres en exercice des Chambres de Commerce en Afrique occidentale française.....                          | 86    | 31 octobre.          | Décision fixant le nombre de journées de prestations exigibles pour l'année 1924.....                                                                                                                              | 348   |
| 16 août....                     | Arrêté réorganisant les Chambres de Commerce en Afrique occidentale française.....                                                                                                      | 275   | 30 juin.....         | Arrêté portant réglementation de l'impôt personnel indigène dans la Colonie.....                                                                                                                                   | 373   |
| 25 octobre.                     | Arrêté déterminant la circonscription de la Chambre de Commerce de la Guinée française et fixant le nombre de ses membres et la composition du Collège appelé à les élire.....          | 347   | 30 juin.....         | Arrêté portant création au tableau B (2 <sup>e</sup> classe) annexé à l'arrêté du 9 décembre 1920, d'une patente de traite spéciale au taux de 60 francs l'an, pour les noix de colas.....                         | 374   |
| 12 déc.....                     | Arrêté convoquant le 27 janvier 1924 le Collège électoral de la Guinée française pour les élections à la Chambre de Commerce.....                                                       | 378   | 26 juillet...        | Arrêté relevant le taux de la contribution personnelle perçue sur les Européens et assimilés.                                                                                                                      | 375   |
|                                 | <b>Communes mixtes.</b>                                                                                                                                                                 |       | 3 nov.....           | Arrêté portant augmentation du taux de la taxe sur le chiffre d'affaires.....                                                                                                                                      | 375   |
| 1923<br>3 février..             | <i>Actes du Gouvernement local.</i><br>Arrêté autorisant une session extraordinaire de la Commission municipale de Conakry (5 février 1923).....                                        | 38    | 3 nov.....           | Arrêté portant modifications à la taxe sur les véhicules.....                                                                                                                                                      | 375   |
| 24 février..                    | Arrêté approuvant la délibération de la Commission municipale de la commune mixte de Conakry du 5 février 1923 (taxe additionnelle à la contribution personnelle).....                  | 55    | 15 déc.....          | Décision portant nomination des membres des Commissions des patentes pour l'année 1924.                                                                                                                            | 379   |
| 24 février..                    | Arrêté approuvant la délibération de la Commission municipale de la commune mixte de Conakry du 5 février 1923 (session extraordinaire).                                                | 59    |                      | <b>Douanes.</b>                                                                                                                                                                                                    |       |
| 23 mars....                     | Décision autorisant une session extraordinaire de la Commission municipale de Conakry (26 mars 1923).....                                                                               | 86    | 1923<br>5 août....   | <i>Actes du Pouvoir central.</i><br>Décret fixant des contingents de cafés et de bananes de Guinée à admettre au bénéfice de la détaxe pendant la campagne 1923-1924 (arrêté de promulgation du 3 septembre 1923). | 314   |
| 27 mars....                     | Arrêté portant réglementation des marchés à Kankan.....                                                                                                                                 | 89    | 5 août....           | Décret fixant la quantité d'ananas de Guinée admissibles au bénéfice de la détaxe pendant la campagne 1923-1924 (arrêté de promulgation du 4 septembre 1923).....                                                  | 314   |
| 3 mai.....                      | Arrêté autorisant une session extraordinaire de la Commission municipale de Kankan.....                                                                                                 | 144   |                      | <i>Acte du Gouvernement général.</i>                                                                                                                                                                               |       |
| 30 juin.....                    | Arrêté approuvant le compte administratif de la commune mixte de Conakry, pour l'exercice 1923.....                                                                                     | 215   | 5 février..          | Arrêté portant fixation de la liste des experts locaux en matière de Douane pour l'année 1923.                                                                                                                     | 54    |
| 30 juin.....                    | Arrêté approuvant le budget supplémentaire de la commune mixte de Conakry.....                                                                                                          | 215   |                      | <b>Domaines, Concessions.</b>                                                                                                                                                                                      |       |
| 30 juin....                     | Arrêté approuvant le compte administratif de la commune mixte de Kankan, pour l'exercice 1912.....                                                                                      | 215   | 1922<br>9 déc.....   | <i>Actes du Gouvernement local.</i><br>Arrêté portant transfert de concessions provisoires (Jammes - Bédin; Bédin-Sabbague et Kalim).....                                                                          | 2     |
| 30 juin.....                    | Arrêté approuvant le compte administratif de la commune mixte de Kankan, pour l'exercice 1922.....                                                                                      | 215   | 9 déc.....           | Arrêté portant transfert d'une concession provisoire agricole (Melhem-Makoul Sabbague et Kalim).....                                                                                                               | 2     |
| 30 juin.....                    | Arrêté approuvant le budget supplémentaire de la commune mixte de Kankan, pour l'exercice 1923.....                                                                                     | 216   | 25 juillet...        | Arrêté modifiant l'arrêté du 13 avril 1912 sur les concessions de terrains domaniaux.....                                                                                                                          | 23    |
| 3 nov.....                      | Arrêté fixant pour l'année 1924 le budget primitif de la commune mixte de Conakry.....                                                                                                  | 349   | 1923<br>24 février.. | Arrêté accordant une prorogation de délai pour mise en valeur de concession provisoire (Samba Diop à Conakry).....                                                                                                 | 55    |
| 3 nov.....                      | Arrêté approuvant la délibération de la Commission municipale de Conakry concernant annulation de crédits et ouverture de crédits supplémentaires (exercice 1923).....                  | 349   | 24 février..         | Arrêté portant modification de l'article 75 de l'arrêté du 13 avril 1912 réglementant les concessions de terrains du Domaine de l'Etat.....                                                                        | 56    |
|                                 | <b>Contribution et Taxes, Patentes.</b>                                                                                                                                                 |       | 24 février..         | Arrêté accordant une prorogation de délai pour mise en valeur de concessions provisoires (divers).....                                                                                                             | 56    |
| 1923<br>5 janvier..             | <i>Actes du Gouvernement local.</i><br>Décision désignant les membres devant faire partie des Commissions des contributions directes pour l'année 1923.....                             | 10    | 24 février..         | Arrêté accordant une prorogation de délai pour mise en valeur de concession provisoire (Beynis à Kindia).....                                                                                                      | 57    |
|                                 |                                                                                                                                                                                         |       | 24 février..         | Arrêté accordant une prorogation de délai pour mise en valeur de concession provisoire (Malick N'Diaye à Siguiro).....                                                                                             | 57    |
|                                 |                                                                                                                                                                                         |       | 24 février..         | Arrêté accordant une concession définitive (Letfallah Nehaimy à Conakry).....                                                                                                                                      | 57    |
|                                 |                                                                                                                                                                                         |       | 24 février..         | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial (Joseph Fayad à Kindia).....                                                                                                                                 | 57    |



| DATES                    | ANALYSE                                                                                                                                                                       | PAGES | DATES         | ANALYSE                                                                                                                                                                                                                                                                         | PAGES |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1923                     |                                                                                                                                                                               |       | 1923          |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |       |
| 24 février..             | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial (Momo Fofana à Conakry).....                                                                                            | 58    | 3 nov.....    | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial (Chacra Oych, commerçant à Bissikrima).....                                                                                                                                                                               | 351   |
| 24 février..             | Arrêté accordant une concession définitive (Ansoumani Camara à Conakry).....                                                                                                  | 59    | 3 nov.....    | Arrêté accordant une concession provisoire à Conakry (Mama Fodé Sankhon).....                                                                                                                                                                                                   | 351   |
| 24 février..             | Arrêté accordant une prorogation de délai pour mise en valeur de concession provisoire (Cie F. A. O. à Siguiri).....                                                          | 58    |               | <b>Enseignement.</b>                                                                                                                                                                                                                                                            |       |
| 24 février..             | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial (Elias Turki à Kankan).....                                                                                             | 59    | 1923          | <i>Actes du Gouvernement général.</i>                                                                                                                                                                                                                                           |       |
| 24 mars....              | Arrêté accordant à M. Georges Beynis une concession agricole aux environs de Kindia....                                                                                       | 86    | 24 juillet... | Arrêté autorisant des établissements privés d'assistance et d'enseignement en Guinée française.....                                                                                                                                                                             | 258   |
| 27 mars....              | Arrêté accordant à M. Aïsse Namen un permis d'occupation précaire à Mamou.....                                                                                                | 88    | 26 juillet... | Arrêté autorisant des maîtres de l'enseignement primaire privé à continuer d'enseigner...                                                                                                                                                                                       | 258   |
| 27 mars....              | Arrêté accordant à M. Aïssar-Zaidan une concession définitive à Dabola.....                                                                                                   | 88    | 8 août....    | Arrêté autorisant des maîtres de l'enseignement primaire privé à continuer d'enseigner en Guinée française.....                                                                                                                                                                 | 274   |
| 27 mars....              | Arrêté portant non approbation d'une adjudication de terrain domanial à Conakry (Kalil Assaf).....                                                                            | 88    |               | <i>Acte du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                                                                                                              |       |
| 24 avril....             | Arrêté autorisant la Société Commerciale de l'Ouest Africain à occuper, à titre précaire, une partie du domaine public.....                                                   | 142   | 14 mai.....   | Décision fixant la date des grandes vacances scolaires en 1923.....                                                                                                                                                                                                             | 155   |
| 17 mai....               | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial (Cheker Nassif à Dabola).....                                                                                           | 155   |               | <b>Finances.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                |       |
| 17 mai.....              | Arrêté accordant à M. Jean-Paul Gaillardon un permis d'occupation provisoire agricole....                                                                                     | 160   | 1923          | <i>Actes du Pouvoir central.</i>                                                                                                                                                                                                                                                |       |
| 17 mai.....              | Arrêté accordant à M. Bédin un permis d'occupation provisoire agricole.....                                                                                                   | 161   | 26 avril....  | Circulaire ministérielle relative à l'apposition du timbre de dimension sur le certificat de paiement d'acompte à divers entrepreneurs aux Colonies.....                                                                                                                        | 190   |
| 27 juin....              | Circulaire au sujet de la reconnaissance des droits fonciers des indigènes sur les terrains de culture.....                                                                   | 192   |               | Textes visés par le décret du 31 mars 1923, rendant applicables aux Colonies les dispositions législatives ou réglementaires en matière de recouvrement des créances de l'État, promulgué par arrêté du 25 mai 1923 (Voir J. O. A. O. F. n° 978, du 30 juin 1923):              |       |
| 30 juin....              | Arrêté accordant un transfert de concession provisoire urbaine (Valentin Garrigues, Société Guinée-Niger).....                                                                | 214   |               | 12 vendémiaire an VIII (4 octobre 1799).—Loi relative aux comptes à fournir par les entrepreneurs, fournisseurs, etc., depuis la mise en activité de la constitution de l'an III.....                                                                                           | 290   |
| 30 juin....              | Arrêté accordant une concession définitive à M. Joseph Karam, commerçant à Labé.....                                                                                          | 214   |               | 13 frimaire an VIII (4 décembre 1799). — Loi qui règle un mode de recouvrement du débit des comptables.....                                                                                                                                                                     | 291   |
| 30 juin....              | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial (M. Jay (Marcel) à Conakry).....                                                                                        | 214   |               | 18 ventôse an VIII (9 mars 1800).—Arrêté qui autorise le Ministre des Finances à prendre les mesures nécessaires pour le recouvrement des débits des comptables.....                                                                                                            | 291   |
| 1 <sup>er</sup> août.... | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial (Jean Béninger à Conakry).....                                                                                          | 260   |               | 28 floréal an XI (18 mai 1803). — Arrêté qui autorise le Ministre du Trésor à prendre des arrêtés exécutoires contre les préposés des Payeurs généraux.....                                                                                                                     | 291   |
| 1 <sup>er</sup> août.... | Arrêté accordant à M. René Dehaupas une concession agricole provisoire à Diambouria (cercle de Kindia).....                                                                   | 260   |               | 12 janvier 1811. — Décret portant que le mode établi pour le recouvrement du dépôt des comptables, est commun à leurs agents ou préposés, lorsque ceux-ci ont fait personnellement la recette des deniers publics.....                                                          | 291   |
| 31 août....              | Arrêté accordant un transfert de location d'un terrain domanial sis aux environs de Kindia (G. Coidier, J. Verdeaux).....                                                     | 280   |               | 13 avril 1898. — Loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1898 (art. 54).....                                                                                                                                                          | 292   |
| 1 <sup>er</sup> sept.... | Arrêté portant retrait de l'autorisation accordée à M. J. Mügeli, d'occuper, à titre provisoire, un terrain sur lequel est construit un abri.....                             | 301   |               | 12 juillet 1923. — Circulaire ministérielle au sujet de la destruction d'archives antérieures à dix ans.....                                                                                                                                                                    | 292   |
| 1 <sup>er</sup> sept.... | Arrêté portant retrait de l'autorisation accordée à la Société « La Camayenne », concernant un emplacement sur lequel est construite une boutique (terre-plein du wharf)..... | 301   | 18 sept....   | Décret approuvant un arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française, portant ouverture d'un crédit supplémentaire au budget des fonds d'emprunt de 65 à 100 millions (annexe au budget général, exercice 1923), arrêté de promulgation du 16 octobre 1923..... | 346   |
| 1 <sup>er</sup> sept.... | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial à M. Elias Sassune, commerçant à Labé.....                                                                              | 302   |               | <i>Actes du Gouvernement général.</i>                                                                                                                                                                                                                                           |       |
| 1 <sup>er</sup> sept.... | Arrêté accordant à M. Chambaud une concession provisoire à Damacagna (cercle de Kindia).....                                                                                  | 302   | 1922          |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |       |
| 1 <sup>er</sup> sept.... | Arrêté accordant à la Société en nom collectif « Jabre et Kalil », une concession définitive...                                                                               | 303   | 31 déc.....   | Arrêté rendant exécutoires les divers budgets locaux de l'Afrique occidentale française.....                                                                                                                                                                                    | 22    |
| 1 <sup>er</sup> sept.... | Arrêté accordant un transfert de concession agricole provisoire (G. Beynis, C. A. C. I. A.)...                                                                                | 303   |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |       |
| 3 nov.....               | Arrêté accordant à MM. Trantoul père et fils une concession provisoire agricole à Doumbouya (cercle de Conakry).....                                                          | 348   |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |       |
| 3 nov.....               | Arrêté accordant à M. Suzor (Jean-Renaud), docteur en médecine, une concession agricole provisoire aux environs de Kouria (cercle de Conakry).....                            | 350   |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |       |



| DATES                    | ANALYSE                                                                                                                                                                                                   | PAGES | DATES                     | ANALYSE                                                                                                                                                                                          | PAGES |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1923                     |                                                                                                                                                                                                           |       |                           | <b>Justice indigène.</b>                                                                                                                                                                         |       |
| 13 mars....              | Arrêté allouant une somme de 29.000 francs à la Guinée française à titre de fonds de secours du budget général pour les travaux d'aménagement du port de Kouroussa.....                                   | 106   | 1923                      | <i>Actes du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                              |       |
| 14 avril....             | Arrêté ouvrant un crédit supplémentaire au budget de l'emprunt de 167 millions, exercice 1923.....                                                                                                        | 142   | 26 janvier..              | Décision réglant la tenue des audiences des tribunaux de cercle et de subdivisions pendant l'année 1923.....                                                                                     | 25    |
| 19 mai....               | Arrêté créant un chapitre VI au Budget des fonds des emprunts de 65 et 100 millions, exercice 1923.....                                                                                                   | 178   | 11 mars....               | Décision relative aux jetons de présence alloués aux juges indigènes.....                                                                                                                        | 76    |
| 21 août....              | Arrêté ouvrant des crédits supplémentaires à divers chapitres du budget général, exercice 1923.....                                                                                                       | 315   |                           | <b>Marine, Navigation.</b>                                                                                                                                                                       |       |
| 20 octobre..             | Arrêté fixant les frais de bureau à allouer au personnel métropolitain des douanes et classant les bureaux et postes des Colonies en vue de l'attribution des dites allocations.....                      | 347   |                           | <i>Acte du Gouvernement général.</i>                                                                                                                                                             |       |
| 16 nov....               | Arrêté portant approbation des Budgets locaux de l'Afrique occidentale française, exercice 1924.....                                                                                                      | 370   | 24 sept....               | Arrêté modifiant l'arrêté du 1 <sup>er</sup> avril 1914 relatif aux dispenses de francisation.....                                                                                               | 326   |
| 1922                     | <i>Actes du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                                       |       |                           | <i>Acte du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                               |       |
| 9 déc....                | Arrêté étendant aux agents, sous-agents et ouvriers payés sur les fonds du budget local ainsi qu'aux employés de la Trésorerie payés sur fonds d'abonnement le bénéfice de la loi du 26 octobre 1919..... | 118   | 7 août....                | Arrêté portant majoration du tarif B du décret du 8 septembre 1912 (remboursement des frais d'hospitalisation de séjour et de retour en France des marins de commerce, délaissés à Conakry)..... | 262   |
| 1923                     |                                                                                                                                                                                                           |       |                           | <b>Passages, Déplacement.</b>                                                                                                                                                                    |       |
| 19 janvier..             | Arrêté portant de 5.000 à 20.000 francs l'encaisse maximum de la caisse des menues dépenses à Conakry.....                                                                                                | 24    | 1922                      | <i>Acte du Gouvernement général.</i>                                                                                                                                                             |       |
| 22 janvier..             | Décision donnant délégation de l'ordonnement à M. l'Administrateur Baudoin.....                                                                                                                           | 24    | 30 nov....                | Circulaire relative à l'autorisation du passage des familles.....                                                                                                                                | 1     |
| 29 janvier..             | Décision fixant la composition de la Commission ordinaire de recettes pour l'année 1923.....                                                                                                              | 38    | 1923                      | <i>Actes du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                              |       |
| 24 février..             | Arrêté constituant M. Ternel (Charles), commis des Postes, Télégraphes et Téléphones, ex-gérant du bureau de Télimélé, débiteur envers la Colonie d'une somme de 3.152 fr. 92.....                        | 58    | 9 octobre..               | Arrêté complétant l'arrêté local du 31 janvier 1913, sur les déplacements du personnel indigène.....                                                                                             | 326   |
| 17 mai....               | Arrêté portant ouverture et annulation de crédits au titre du budget local de la Guinée française, au titre exercice 1922.....                                                                            | 191   | 5 déc....                 | Arrêté modifiant l'arrêté local du 31 janvier 1913 sur les déplacements du personnel indigène.....                                                                                               | 378   |
| 1 <sup>er</sup> août.... | Arrêté admettant en non-valeur de restes à recouvrer du Budget général, exercice 1922....                                                                                                                 | 259   |                           | <b>Postes et Télégraphes.</b>                                                                                                                                                                    |       |
| 1 <sup>er</sup> août.... | Arrêté autorisant les virements de crédits, d'article à article, du Budget local de la Guinée française, pour l'exercice 1922.....                                                                        | 260   | 1922                      | <i>Actes du Gouvernement général.</i>                                                                                                                                                            |       |
| 1 <sup>er</sup> sept.... | Arrêté portant ouverture au Budget local, exercice 1923, chapitre X, article 1 <sup>er</sup> , d'un paragraphe 11, doté d'un crédit de 3.000 francs....                                                   | 326   | 31 déc....                | Arrêté approuvant l'arrêté du 21 décembre 1922 du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française portant modification à l'arrêté du 17 mai 1920 sur les taxes postales et télégraphiques.....      | 22    |
| 9 sept....               | Arrêté portant de 20.000 à 10.000 francs l'encaisse maximum de la caisse des menues dépenses à Conakry.....                                                                                               | 303   | 6 juin ....               | Décision ouvrant à Conakry une succursale de la Caisse d'épargne de l'Afrique occidentale française.....                                                                                         | 191   |
| 17 nov....               | Décision portant désignation des fonctionnaires chargés de la vérification des caisses des comptables de la Colonie au 31 décembre 1923..                                                                 | 361   |                           | <i>Actes du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                              |       |
|                          | <b>Gardes de cercle.</b>                                                                                                                                                                                  |       | 1922                      | <i>Actes du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                              |       |
|                          | <i>Actes du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                                       |       | 21 déc....                | Arrêté modifiant les taxes postales intérieures.....                                                                                                                                             | 3     |
| 17 mai....               | Arrêté portant réorganisation des gardes de cercle de la Guinée française.....                                                                                                                            | 156   | 1923                      | <i>Actes du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                              |       |
| 11 octobre..             | Arrêté modifiant l'arrêté du 17 mai 1923, réorganisant les gardes de cercle de la Guinée française.....                                                                                                   | 327   | 1 <sup>er</sup> février.. | Arrêté portant réouverture du bureau de Postes de Pita.....                                                                                                                                      | 38    |
|                          | <b>Justice européenne.</b>                                                                                                                                                                                |       | 17 mai....                | Arrêté créant en Guinée française un Service postal de distribution par exprès.....                                                                                                              | 230   |
|                          | <i>Acte du Gouvernement général.</i>                                                                                                                                                                      |       |                           | Liste des candidats admis à subir l'examen des postes, télégraphes et téléphones des 24 et 25 août 1923.....                                                                                     | 283   |
| 23 février..             | Arrêté désignant les notables pour former le collège des assesseurs près la Cour d'assises de de la Guinée française pour l'année 1923.....                                                               | 74    | 6 octobre..               | Arrêté concédant la franchise postale au Directeur de l'Institut Pasteur de Kindia (Guinée française).....                                                                                       | 325   |
|                          |                                                                                                                                                                                                           |       |                           | <b>Presse, Publications.</b>                                                                                                                                                                     |       |
|                          |                                                                                                                                                                                                           |       |                           | <i>Actes du Gouvernement général.</i>                                                                                                                                                            |       |
|                          |                                                                                                                                                                                                           |       | 25 mai ....               | Arrêté portant interdiction de la feuille <i>Correspondance internationale</i> .....                                                                                                             | 178   |



| DATES        | ANALYSE                                                                                                                                                                              | PAGES | DATES         | ANALYSE                                                                                                                                                                                                                                                       | PAGES |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1923         |                                                                                                                                                                                      |       | 1923          |                                                                                                                                                                                                                                                               |       |
| 6 juin....   | Arrêté portant interdiction en Afrique occidentale française d'une revue allemande intitulée <i>Das Echo</i> .....                                                                   | 190   | 26 juillet... | Arrêté rapportant les arrêtés locaux du 24 avril et du 6 juin 1921, déclarant les cercles de Beyla et de Dinguiraye infectés de peste bovine.....                                                                                                             | 259   |
| 8 juin....   | Arrêté portant interdiction en Afrique occidentale française des publications allemandes <i>La Grosserie</i> et <i>L'Übersee Post</i> .....                                          | 191   | 7 août....    | Arrêté déclarant la subdivision de Faranah infectée de péripneumonie bovine.....                                                                                                                                                                              | 262   |
| 22 juin....  | Arrêté portant interdiction du Journal arabe <i>La Natura</i> .....                                                                                                                  | 230   | 29 août....   | Arrêté rapportant l'arrêté local du 26 juillet 1923, déclarant le cercle de Kissidougou infecté de péripneumonie bovine.....                                                                                                                                  | 280   |
| 19 juillet.. | Arrêté portant interdiction en Afrique occidentale du Journal <i>The Gold Coast Independent</i> .....                                                                                | 258   | 4 déc....     | Arrêté déclarant le cercle de Kissidougou infecté de péripneumonie bovine.....                                                                                                                                                                                | 377   |
| 9 octobre..  | Arrêté portant interdiction des journaux arabes 1 <sup>o</sup> <i>Al Mokattam</i> 2 <sup>o</sup> <i>El Liwra el Masri</i> .....                                                      | 334   |               | <b>Soldes, Indemnités.</b>                                                                                                                                                                                                                                    |       |
|              | <b>Police.</b>                                                                                                                                                                       |       |               | <i>Actes du Gouvernement général.</i>                                                                                                                                                                                                                         |       |
| 1923         | <i>Acte du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                   |       | 1923          |                                                                                                                                                                                                                                                               |       |
| 24 février.. | Arrêté divisant la ville de Conakry au point de vue de la police administrative (générale et municipale) et de la police judiciaire en trois secteurs.....                           | 55    | 13 janvier..  | Arrêté approuvant les arrêtés du 9 décembre 1922 du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française fixant pour l'année 1923 le taux des indemnités de zone et de cherté de vie à allouer au personnel en service dans cette Colonie....                         | 22    |
|              | <b>Santé, Hygiène.</b>                                                                                                                                                               |       | 24 février..  | Arrêté modifiant les articles 3 des arrêtés du 20 janvier 1921 allouant une indemnité de charge de familles au personnel des cadres généraux et supérieurs communs de l'Afrique occidentale française entretenus sur les divers budgets de la Fédération..... | 74    |
| 1923         | <i>Actes du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                  |       | 24 février..  | Arrêté fixant l'indemnité représentative de logement au personnel en service actif et des brigades du Sénégal et de la Guinée en service à Saint-Louis et à Conakry.....                                                                                      | 106   |
| 24 février.. | Arrêté fixant le taux des cessions de médicaments par la pharmacie de l'Hôpital Ballay....                                                                                           | 56    |               | <i>Actes du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                                                                                           |       |
| 28 février.. | Arrêté modifiant l'article 31 de l'arrêté du 24 octobre 1910 relatif aux mesures à prendre pour prévenir ou faire cesser les maladies épidémiques.....                               | 75    | 1922          |                                                                                                                                                                                                                                                               |       |
| 9 sept....   | Décision mettant le laboratoire du centre vaccino-gène de Kindia à la disposition de l'Institut Pasteur.....                                                                         | 304   | 9 déc....     | Arrêté portant fixation du taux de l'indemnité de cherté de vie pour l'année 1923.....                                                                                                                                                                        | 2     |
|              | <b>Service zootechnique et des Epizooties.</b>                                                                                                                                       |       | 9 déc....     | Arrêté portant fixation de l'indemnité de zone pour l'année 1923.....                                                                                                                                                                                         | 3     |
| 1922         | <i>Actes du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                  |       | 1923          |                                                                                                                                                                                                                                                               |       |
| 21 déc....   | Arrêté rapportant l'arrêté local du 19 avril 1922, déclarant le cercle de Kankan infecté de peste bovine.....                                                                        | 4     | 3 mai....     | Arrêté fixant le taux des indemnités et suppléments de fonctions à allouer, conformément à l'arrêté général du 16 mars 1923.....                                                                                                                              | 144   |
| 30 déc....   | Arrêté rapportant l'arrêté local du 14 octobre 1922, déclarant les cercles de Gueckédou et le village de Banko (cercle de Kouroussa) infectés de péripneumonie bovine.....           | 9     | 3 mai....     | Arrêté portant attribution au personnel militaire des indemnités et suppléments prévus par l'arrêté général du 16 mars 1923.....                                                                                                                              | 144   |
| 1923         |                                                                                                                                                                                      |       | 7 mai....     | Arrêté portant classement par catégorie des cercles et subdivisions pour l'attribution des frais de bureau.....                                                                                                                                               | 145   |
| 24 février.. | Arrêté fixant les routes à prendre par les bovins qui auront à traverser les cercles de Siguiri, Kouroussa, Kankan et Beyla.....                                                     | 60    | 9 mai....     | Arrêté fixant les taux des indemnités de responsabilité allouées aux agents spéciaux et aux régisseurs de caisses d'avances.....                                                                                                                              | 155   |
| 18 avril.... | Arrêté interdisant l'entrée sur le territoire de la Guinée française du bétail provenant des cercles de Bougouni (Soudan) et d'Odienné (Côte d'Ivoire) infectés de peste bovine..... | 119   |               | <b>Timbre-Taxe.</b>                                                                                                                                                                                                                                           |       |
| 24 avril.... | Arrêté déclarant le cercle de Beyla infecté de peste bovine.....                                                                                                                     | 143   | 1923          | <i>Acte du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                                                                                            |       |
| 3 mai....    | Arrêté autorisant exceptionnellement et uniquement pour la nourriture des troupes, l'abattage à Kankan des bœufs et des taureaux âgés de moins de 4 ans.....                         | 144   | 24 février..  | Arrêté portant remise d'amende à MM. Founfounis frères (contravention de la réglementation du timbre-taxe).....                                                                                                                                               | 59    |
| 5 mai....    | Arrêté interdisant l'entrée en Guinée française des bovins provenant du cercle de Bamako.....                                                                                        | 145   |               | <b>Travaux publics, Mines, Ports et Rades.</b>                                                                                                                                                                                                                |       |
| 6 juin....   | Arrêté déclarant le cercle de Dinguiraye infecté de peste bovine.....                                                                                                                | 179   | 1922          | <i>Actes du Gouvernement local.</i>                                                                                                                                                                                                                           |       |
| 26 juillet.. | Arrêté déclarant le cercle de Kissidougou infecté de péripneumonie bovine.....                                                                                                       | 259   | 12 nov....    | Arrêté fixant la valeur des minerais de la Guinée française et la taxe à percevoir sur cette valeur.....                                                                                                                                                      | 24    |
|              |                                                                                                                                                                                      |       | 1923          |                                                                                                                                                                                                                                                               |       |
|              |                                                                                                                                                                                      |       | 24 février..  | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années d'un permis de recherches minières par dragages à la Compagnie du Niger Français, 5, rue Décemet, à Dakar.....                                                              | 60    |



| DATES        | ANALYSE                                                                                                                                                                                                                                                                                        | PAGES | DATES        | ANALYSE                                                                                                                                                                                                                                                               | PAGES |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1923         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       | 1923         |                                                                                                                                                                                                                                                                       |       |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Albert Acremant, demeurant à Paris, 1, avenue Mac-Mahon, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                  | 120   | 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Max-Daireaux, demeurant à Paris, 15, rue Vernet, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée..... | 125   |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Albert Acremant, demeurant à Paris, 1, avenue Mac-Mahon, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                  | 120   | 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Max-Daireaux, demeurant à Paris, 15, rue Vernet, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée..... | 125   |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Albert Acremant, demeurant à Paris, 1, avenue Mac-Mahon, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                  | 121   | 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Max-Daireaux, demeurant à Paris, 15, rue Vernet, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée..... | 126   |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Georges Bigot, demeurant à Paris, 43, rue des Tournelles, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                 | 121   | 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Max-Daireaux, demeurant à Paris, 15, rue Vernet, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée..... | 126   |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Georges Bigot, demeurant à Paris, 43, rue des Tournelles, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                 | 122   | 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Max-Daireaux, demeurant à Paris, 15, rue Vernet, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée..... | 127   |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Georges Bigot, demeurant à Paris, 43, rue des Tournelles, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                 | 122   | 12 octobre.  | Arrêté rapportant l'arrêté du 9 octobre 1922, suspendant les effets de l'arrêté du 13 juillet 1922, accordant un permis d'exploitation terrien à M. Russel Burrage.....                                                                                               | 334   |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. André Henry Couannier, demeurant à Paris, 57, rue de la Chaussée-d'Antin, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée..... | 123   | 12 octobre.  | Arrêté rapportant l'arrêté du 28 octobre 1922, annulant les effets de l'arrêté du 11 avril 1922, accordant à M. Mathelin de Papigny l'autorisation personnelle de se livrer à la recherche et à l'exploitation des mines en Guinée française...                       | 334   |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. André Henry Couannier, demeurant à Paris, 57, rue de la Chaussée-d'Antin, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée..... | 123   | 3 nov.....   | Arrêté fixant pour 1924 la valeur des produits des mines et le droit à percevoir sur cette valeur.                                                                                                                                                                    | 376   |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. André Henry Couannier, demeurant à Paris, 57, rue de la Chaussée-d'Antin, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée..... | 123   | 3 nov.....   | Arrêté réglementant l'utilisation par le public des grues à bras du port de Conakry.....                                                                                                                                                                              | 376   |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. André Henry Couannier, demeurant à Paris, 57, rue de la Chaussée-d'Antin, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée..... | 124   | 3 nov.....   | Arrêté créant une redevance pour l'utilisation du wharf dans le port de Conakry.....                                                                                                                                                                                  | 377   |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. André Henry Couannier, demeurant à Paris, 57, rue de la Chaussée-d'Antin, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée..... | 124   |              | <b>Trésor.</b>                                                                                                                                                                                                                                                        |       |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       |              | <i>Actes du Gouvernement général.</i>                                                                                                                                                                                                                                 |       |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       | 1922         |                                                                                                                                                                                                                                                                       |       |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       | 23 déc.....  | Arrêté fixant le tarif des allocations attribuées au Trésorier général de l'Afrique occidentale française et aux Trésoriers-Payeurs du Sénégal, de la Mauritanie, de la Guinée française et de la Haute-Volta.....                                                    | 54    |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       | 1923         |                                                                                                                                                                                                                                                                       |       |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       | 25 octobre.  | Arrêté autorisant l'émission de bons de caisse de 1 franc et de 0 fr. 50 pour la Colonie de la Guinée française.....                                                                                                                                                  | 348   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       | 12 nov.....  | Arrêté autorisant le Trésorier-Payeur de la Guinée française à mettre en circulation 110.000 francs de bons de caisse.....                                                                                                                                            | 352   |



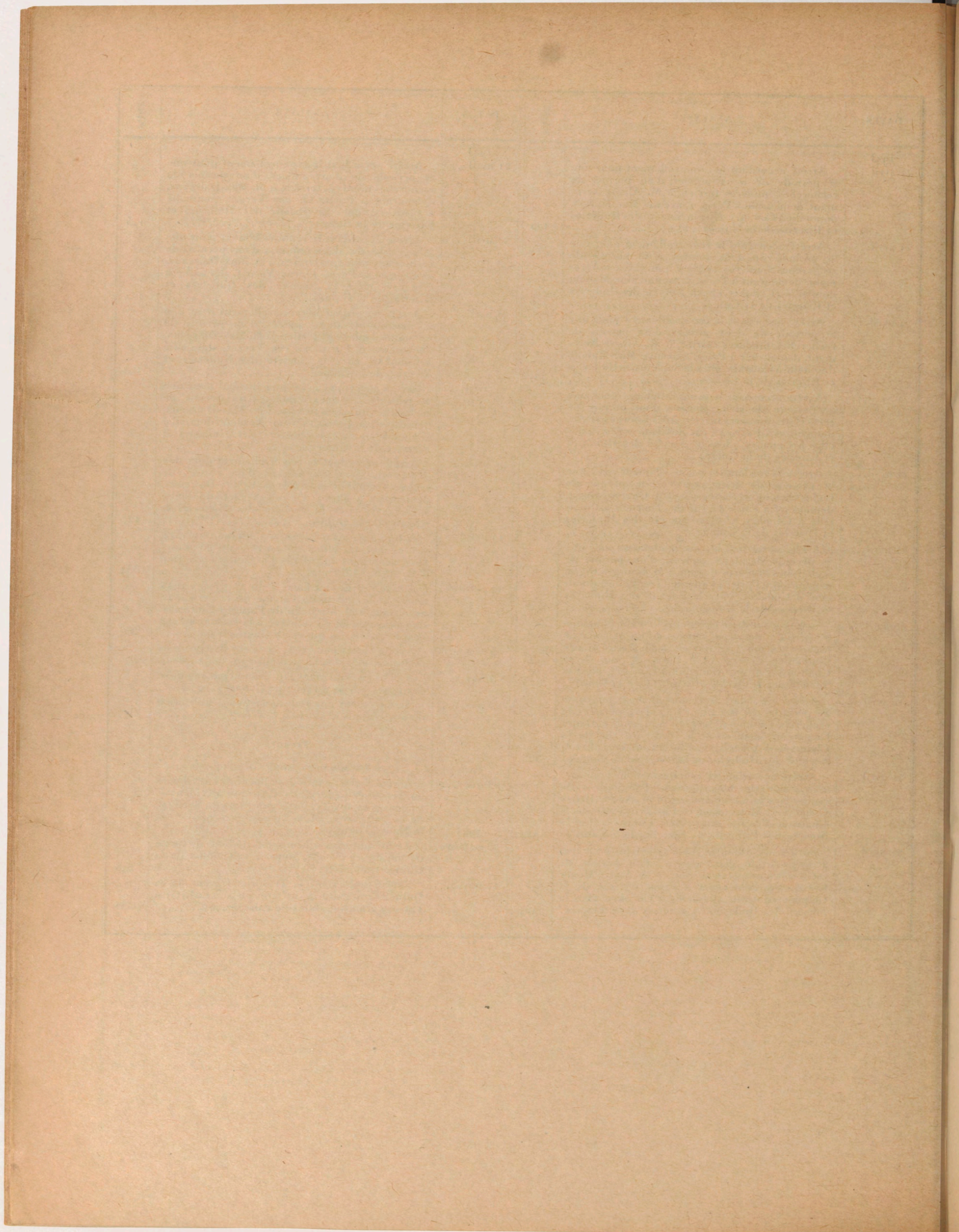




TABLE CHRONOLOGIQUE



TABLE CHRONOLOGIQUE



# TABLE CHRONOLOGIQUE

| DATES        | ANALYSE                                                                                                                                                                                                                                                                          | PAGES | DATES                    | ANALYSE                                                                                                                                                                                                                                                          | PAGES |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1922         | <b>Actes du Pouvoir central.</b>                                                                                                                                                                                                                                                 |       | 1922                     |                                                                                                                                                                                                                                                                  |       |
| 6 déc.....   | Arrêté ministériel portant élévation du fonds de réserve spécial des chemins de fer de Thiès à Kayes, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire...                                                                                                                                     | 22    | 31 déc.....              | Arrêté rendant exécutoires les divers budgets locaux de l'Afrique occidentale française.....                                                                                                                                                                     | 22    |
| 1923         |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       | 1923                     |                                                                                                                                                                                                                                                                  |       |
| 26 avril.... | Circulaire ministérielle relative à l'apposition du timbre de dimension sur le certificat de paiement d'acompte à divers entrepreneurs aux Colonies.....                                                                                                                         | 190   | 13 janvier..             | Arrêté approuvant les arrêtés du 9 décembre 1922 du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française fixant pour l'année 1923 le taux des indemnités de zone et de cherté de vie à allouer au personnel en service dans cette Colonie....                            | 22    |
|              | Textes visés par le décret du 31 mars 1923, rendant applicables aux Colonies les dispositions législatives ou réglementaires en matière de recouvrement des créances de l'État, promulgué par arrêté du 25 mai 1923 (Voir <i>J. O. A. O. F.</i> n° 978, du 30 juin 1923):        |       | 5 février..              | Arrêté portant fixation de la liste des experts locaux en matière de Douane pour l'année 1923.                                                                                                                                                                   | 54    |
|              | 12 vendémiaire an VIII (4 octobre 1799). — Loi relative aux comptes à fournir par les entrepreneurs, fournisseurs, etc., depuis la mise en activité de la constitution de l'an III.....                                                                                          | 290   | 23 février..             | Arrêté désignant les notables pour former le collège des assesseurs près la Cour d'assises de de la Guinée française pour l'année 1923.....                                                                                                                      | 74    |
|              | 13 frimaire an VIII (4 décembre 1799). — Loi qui règle un mode de recouvrement du débet des comptables.....                                                                                                                                                                      | 291   | 24 février..             | Arrêté modifiant les articles 3 des arrêtés du 20 janvier 1921 allouant une indemnité de charge de familles au personnel des cadres généraux et supérieurs communs de l'Afrique occidentale française entretenus sur les divers budgets de la Fédération.....    | 74    |
|              | 18 ventôse an VIII (9 mars 1800). — Arrêté qui autorise le Ministre des Finances à prendre les mesures nécessaires pour le recouvrement des débet des comptables.....                                                                                                            | 291   | 24 février..             | Arrêté fixant l'indemnité représentative de logement au personnel des Douanes en service actif du Sénégal et de la Guinée en service à Saint-Louis et à Conakry.....                                                                                             | 106   |
|              | 28 floréal an XI (18 mai 1803). — Arrêté qui autorise le Ministre du Trésor à prendre des arrêtés exécutoires contre les préposés des Payeurs généraux.....                                                                                                                      | 291   | 1 <sup>er</sup> mars.... | Arrêté prorogeant les pouvoirs des membres en exercice des Chambres de Commerce en Afrique occidentale française.....                                                                                                                                            | 86    |
|              | 12 janvier 1811. — Décret portant que le mode établi pour le recouvrement du dépôt des comptables est commun à leurs agens ou préposés, lorsque ceux-ci ont fait personnellement la recette des deniers publics.....                                                             | 291   | 13 mars....              | Arrêté allouant une somme de 29.000 francs à la Guinée française à titre de fonds de secours du budget général pour les travaux d'aménagement du port de Kouroussa.....                                                                                          | 106   |
|              | 13 avril 1898. — Loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1898 (art. 54).....                                                                                                                                                           | 292   | 26 mars....              | Arrêté portant suppression du poste militaire de Gueckédou (Guinée française).....                                                                                                                                                                               | 106   |
|              | 12 juillet 1923. — Circulaire ministérielle au sujet de la destruction d'archives antérieures à dix ans.....                                                                                                                                                                     | 292   | 14 avril....             | Arrêté ouvrant la station de Sanicia située au kilomètre 537, 156 du Chemin de fer de Conakry au Niger au service complet des voyageurs, bagages, messageries et marchandises transportées à grande et petite vitesse à compter du 1 <sup>er</sup> mai 1923..... | 142   |
| 5 août....   | Décret fixant des contingents de cafés et de bananes de Guinée à admettre au bénéfice de la détaxe pendant la campagne 1923-1924 (arrêté de promulgation du 3 septembre 1923).                                                                                                   | 314   | 14 avril....             | Arrêté ouvrant un crédit supplémentaire au budget de l'emprunt de 167 millions, exercice 1923.....                                                                                                                                                               | 142   |
| 5 août....   | Décret fixant la quantité d'ananas de Guinée admissibles au bénéfice de la détaxe pendant la campagne 1923-1924 (arrêté de promulgation du 4 septembre 1923).....                                                                                                                | 314   | 19 mai....               | Arrêté créant un chapitre VI au Budget des fonds des emprunts de 65 et 100 millions, exercice 1923.....                                                                                                                                                          | 178   |
| 18 sept....  | Décret approuvant un arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française, portant ouverture d'un crédit supplémentaire au budget des fonds d'emprunt de 65 et 100 millions (annexe au budget général, exercice 1923), arrêté de promulgation du 16 octobre 1923..... | 346   | 19 mai....               | Arrêté classant les graines de méné, lamy, toucouloua et de purghère au tarif spécial P. V. n° 14 sur le Chemin de fer de Conakry au Niger.....                                                                                                                  | 178   |
| 1922         | <b>Actes du Gouvernement général.</b>                                                                                                                                                                                                                                            |       | 25 mai....               | Arrêté portant interdiction de la feuille <i>Correspondance internationale</i> .....                                                                                                                                                                             | 178   |
| 30 nov....   | Circulaire relative à l'autorisation du passage des familles.....                                                                                                                                                                                                                | 1     | 28 mai....               | Circulaire au sujet de la force armée.....                                                                                                                                                                                                                       | 154   |
| 23 déc.....  | Arrêté fixant le tarif des allocations attribuées au Trésorier général de l'Afrique occidentale française et aux Trésoriers-Payeurs du Sénégal, de la Mauritanie, de la Guinée française et de la Haute-Volta.....                                                               | 54    | 6 juin....               | Arrêté portant interdiction en Afrique occidentale française d'une revue allemande intitulée <i>Das Echo</i> .....                                                                                                                                               | 190   |
| 31 déc.....  | Arrêté approuvant l'arrêté du 21 décembre 1922 du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française portant modification à l'arrêté du 17 mai 1920 sur les taxes postales et télégraphiques.....                                                                                      | 22    | 6 juin....               | Décision ouvrant à Conakry une succursale de la Caisse d'épargne de l'Afrique occidentale française.....                                                                                                                                                         | 191   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       | 8 juin....               | Arrêté portant interdiction en Afrique occidentale française des publications allemandes <i>La Grosserie</i> et <i>L'Uebersee Post</i> .....                                                                                                                     | 191   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       | 22 juin....              | Arrêté portant interdiction du Journal arabe <i>La Natura</i> .....                                                                                                                                                                                              | 230   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       | 19 juillet..             | Arrêté portant interdiction en Afrique occidentale du Journal <i>The Gold Coast Independent</i> .....                                                                                                                                                            | 258   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       | 24 juillet..             | Arrêté autorisant des établissements privés d'assistance et d'enseignement en Guinée française.....                                                                                                                                                              | 258   |



| DATES         | ANALYSE                                                                                                                                                                                                                                                   | PAGES | DATES                     | ANALYSE                                                                                                                                                                                                                       | PAGES |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1923          |                                                                                                                                                                                                                                                           |       | 1923                      |                                                                                                                                                                                                                               |       |
| 26 juillet... | Arrêté autorisant des maîtres de l'enseignement primaire privé à continuer d'enseigner...                                                                                                                                                                 | 258   |                           | Circulaire n° 40 du Général Commandant supérieur en date du 30 septembre 1922, modifiée le 30 octobre 1923 au sujet des primes d'incorporation dues aux engagés volontaires et aux appelés indigènes et à leurs familles..... | 371   |
| 2 août....    | Instruction n° 241 C. M. sur la non affectation et l'affectation spéciale du personnel indigène des réserves .....                                                                                                                                        | 299   |                           |                                                                                                                                                                                                                               |       |
| 8 août....    | Arrêté autorisant des maîtres de l'enseignement primaire privé à continuer d'enseigner en Guinée française.....                                                                                                                                           | 274   | 1922                      | <b>Actes du Gouvernement local.</b>                                                                                                                                                                                           |       |
| 16 août....   | Arrêté réorganisant les Chambres de Commerce en Afrique occidentale française.....                                                                                                                                                                        | 275   | 25 juillet...             | Arrêté modifiant l'arrêté du 13 avril 1912 sur les concessions de terrains domaniaux.....                                                                                                                                     | 23    |
| 16 août....   | Arrêtés précisant certaines attributions des Lieutenants-Gouverneurs des Colonies du groupe de l'Afrique occidentale française.....                                                                                                                       | 292   | 12 nov.....               | Arrêté fixant la valeur des minerais de la Guinée française et la taxe à percevoir sur cette valeur.....                                                                                                                      | 24    |
| 16 août....   | Circulaire relative à certaines mesures de décentralisation .....                                                                                                                                                                                         | 293   | 9 déc.....                | Arrêté portant fixation du taux de l'indemnité de cherté de vie pour l'année 1923.....                                                                                                                                        | 2     |
| 16 août....   | Arrêtés fixant les attributions des Inspecteurs généraux et Inspecteurs du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.....                                                                                                                   | 293   | 9 déc.....                | Arrêté portant fixation de l'indemnité de zone pour l'année 1923 .....                                                                                                                                                        | 3     |
| 17 août....   | Circulaire au sujet des propositions d'avancement des Administrateurs des Colonies et des agents des Services civils.....                                                                                                                                 | 274   | 9 déc.....                | Arrêté étendant aux agents, sous-agents et ouvriers payés sur les fonds du budget local ainsi qu'aux employés de la Trésorerie payés sur fonds d'abonnement le bénéfice de la loi du 26 octobre 1919.....                     | 118   |
| 21 août....   | Arrêté ouvrant des crédits supplémentaires à divers chapitres du budget général, exercice 1923.....                                                                                                                                                       | 315   | 9 déc.....                | Arrêté portant transfert de concessions provisoires (Jammes - Bédin; Bédin-Sabbague et Kalim).....                                                                                                                            | 2     |
| 31 août....   | Circulaire au sujet des différentes modifications apportées à l'uniforme du Corps des Administrateurs des Colonies.....                                                                                                                                   | 315   | 9 déc.....                | Arrêté portant transfert d'une concession provisoire agricole (Melhem-Makoul Sabbague et Kalim).....                                                                                                                          | 2     |
| 6 sept....    | Arrêté fixant les conditions dans lesquelles peuvent s'opérer la capture et l'exportation des chimpanzés.....                                                                                                                                             | 315   | 21 déc.....               | Arrêté modifiant les taxes postales intérieures.....                                                                                                                                                                          | 3     |
| 14 sept....   | Arrêté fixant la date de réunion des Conseils de révision ordinaires pour l'examen de la classe 1924 pour toutes les Colonies du groupe.                                                                                                                  | 325   | 21 déc.....               | Arrêté rapportant l'arrêté local du 19 avril 1922, déclarant le cercle de Kankan infecté de peste bovine.....                                                                                                                 | 4     |
| 24 sept....   | Arrêté modifiant l'arrêté du 1 <sup>er</sup> avril 1914 relatif aux dispenses de francisation.....                                                                                                                                                        | 326   | 30 déc.....               | Arrêté rapportant l'arrêté local du 14 octobre 1922, déclarant les cercles de Gueckédou et le village de Banko (cercle de Kouroussa) infectés de péripneumonie bovine.....                                                    | 9     |
| 5 octobre.    | Arrêté portant rectification de l'arrêté n° 517 du 17 mars 1921 fixant les mesures à prendre vis-à-vis des jeunes gens qui ont été désignés pour être présentés devant une Commission de recrutement et qui ne paraîtraient pas au jour de l'examen ..... | 333   | 1923                      |                                                                                                                                                                                                                               |       |
| 9 octobre.    | Arrêté portant interdiction des journaux arabes 1 <sup>o</sup> <i>Al Mokattam</i> 2 <sup>o</sup> <i>El Liwra el Masri</i> .                                                                                                                               | 334   | 5 janvier..               | Décision désignant les membres devant faire partie des Commissions des contributions directes pour l'année 1923.....                                                                                                          | 10    |
| 20 octobre.   | Arrêté fixant les frais de bureau à allouer au personnel métropolitain des douanes et classant les bureaux et postes des Colonies en vue de l'attribution des dites allocations.....                                                                      | 347   | 8 janvier..               | Décision désignant la Commission centrale des patentes pour l'année 1923.....                                                                                                                                                 | 11    |
| 25 octobre.   | Arrêté déterminant la circonscription de la Chambre de Commerce de la Guinée française et fixant le nombre de ses membres et la composition du Collège appelé à les élire .....                                                                           | 347   | 8 janvier..               | Décision portant nomination des membres des Commissions de classification des patentes pour l'année 1923.....                                                                                                                 | 12    |
| 25 octobre.   | Arrêté fixant définitivement les recettes et les dépenses du budget de l'exploitation du Chemin de fer de Conakry au Niger, exercice 1922.....                                                                                                            | 348   | 19 janvier..              | Arrêté portant de 5.000 à 20.000 francs l'encaisse maximum de la caisse des menues dépenses à Conakry.....                                                                                                                    | 24    |
| 25 octobre.   | Arrêté autorisant l'émission de bons de caisse de 1 franc et de 0 fr. 50 pour la Colonie de la Guinée française.....                                                                                                                                      | 348   | 22 janvier..              | Décision donnant délégation de l'ordonnement à M. l'Administrateur Baudoin.....                                                                                                                                               | 24    |
| 12 nov.....   | Arrêté autorisant le Trésorier-Payeur de la Guinée française à mettre en circulation 110.000 francs de bons de caisse.....                                                                                                                                | 352   | 26 janvier..              | Décision réglant la tenue des audiences des tribunaux de cercle et de subdivisions pendant l'année 1923.....                                                                                                                  | 25    |
| 15 nov.....   | Arrêté portant modification à la délimitation des circonscriptions administratives des cercles de Beyla et de Kankan (Guinée française).....                                                                                                              | 370   | 26 janvier..              | Arrêté fixant la date de la réunion du Conseil de révision de la Guinée française, classe 1923.                                                                                                                               | 24    |
| 16 nov.....   | Arrêté portant approbation des Budgets locaux de l'Afrique occidentale française, exercice 1924 .....                                                                                                                                                     | 370   | 29 janvier..              | Décision fixant la composition de la Commission ordinaire de recettes pour l'année 1923.                                                                                                                                      | 38    |
| 12 déc.....   | Arrêté convoquant le 27 janvier 1924 le Collège électoral de la Guinée française pour les élections à la Chambre de Commerce.....                                                                                                                         | 378   | 31 janvier..              | Décision portant nomination d'un censeur près la Succursale de la Banque de l'Afrique occidentale de Conakry.....                                                                                                             | 38    |
|               |                                                                                                                                                                                                                                                           |       | 1 <sup>er</sup> février.. | Arrêté portant réouverture du bureau de Postes de Pita .....                                                                                                                                                                  | 38    |
|               |                                                                                                                                                                                                                                                           |       | 3 février..               | Arrêté autorisant une session extraordinaire de la Commission municipale de Conakry (5 février 1923).....                                                                                                                     | 38    |
|               |                                                                                                                                                                                                                                                           |       | 7 février..               | Décision fixant la composition de la Commission des adjudications pour l'année 1923 .....                                                                                                                                     | 39    |
|               |                                                                                                                                                                                                                                                           |       | 19 février..              | Arrêté ouvrant une enquête de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> (poudrière à Kankan).....                                                                                                                                    | 55    |



| DATES        | ANALYSE                                                                                                                                                                                           | PAGES | DATES        | ANALYSE                                                                                                                                                                                                                                                                                        | PAGES |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1923         |                                                                                                                                                                                                   |       | 1923         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       |
| 24 février.. | Arrêté divisant la ville de Conakry au point de vue de la police administrative (générale et municipale) et de la police judiciaire en trois secteurs.....                                        | 55    | 24 mars....  | Arrêté accordant à M. Georges Beynis une concession agricole aux environs de Kindia....                                                                                                                                                                                                        | 86    |
| 24 février.. | Arrêté approuvant la délibération de la Commission municipale de la commune mixte de Conakry du 5 février 1923 (taxe additionnelle à la contribution personnelle).....                            | 55    | 24 mars....  | Arrêté fixant la composition du Conseil de révision de la Guinée, classe 1923.....                                                                                                                                                                                                             | 87    |
| 24 février.. | Arrêté accordant une prorogation de délai pour mise en valeur de concession provisoire (Samba Diop à Conakry).....                                                                                | 55    | 27 mars....  | Arrêté accordant à M. Aïsse Namen un permis d'occupation précaire à Mamou.....                                                                                                                                                                                                                 | 88    |
| 24 février.. | Arrêté accordant une prorogation de délai pour mise en valeur de concessions provisoires (divers).....                                                                                            | 56    | 27 mars....  | Arrêté accordant à M. Aïssar-Zaïdan une concession définitive à Dabola.....                                                                                                                                                                                                                    | 88    |
| 24 février.. | Arrêté accordant une prorogation de délai pour mise en valeur de concession provisoire (Beynis à Kindia).....                                                                                     | 57    | 27 mars....  | Arrêté portant non approbation d'une adjudication de terrain domanial à Conakry (Kalil Assaf).....                                                                                                                                                                                             | 88    |
| 24 février.. | Arrêté accordant une prorogation de délai pour mise en valeur de concession provisoire (Malick N'Diaye à Siguiri).....                                                                            | 57    | 27 mars....  | Arrêté portant réglementation des marchés à Kankan.....                                                                                                                                                                                                                                        | 89    |
| 24 février.. | Arrêté accordant une concession définitive (Letfallah Nehaimy à Conakry).....                                                                                                                     | 57    | 27 mars....  | Arrêté autorisant l'exercice de la profession de guide et portefaix sur la voie publique.....                                                                                                                                                                                                  | 89    |
| 24 février.. | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial (Joseph Fayad à Kindia).....                                                                                                                | 57    | 27 mars....  | Arrêté autorisant la création du cercle de l'Union.....                                                                                                                                                                                                                                        | 90    |
| 24 février.. | Arrêté constituant M. Ternel (Charles), commis des Postes, Télégraphes et Téléphones, ex-gérant du bureau de Télimélé, débiteur envers la Colonie d'une somme de 3.152 fr. 92.....                | 58    | 28 mars....  | Décision portant affectation de logements administratifs.....                                                                                                                                                                                                                                  | 119   |
| 24 février.. | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial (Momo Fofana à Conakry).....                                                                                                                | 58    | 18 avril.... | Arrêté interdisant l'entrée sur le territoire de la Guinée française du bétail provenant des cercles de Bougouni (Soudan) et d'Odienné (Côte d'Ivoire) infectés de peste bovine.....                                                                                                           | 119   |
| 24 février.. | Arrêté accordant une concession définitive (Ansoumani Camara à Conakry).....                                                                                                                      | 59    | 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Albert Acremant, demeurant à Paris, 1, avenue Mac-Mahon, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                  | 120   |
| 24 février.. | Arrêté accordant une prorogation de délai pour mise en valeur de concession provisoire (C <sup>ie</sup> F. A. O. à Siguiri).....                                                                  | 58    | 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Albert Acremant, demeurant à Paris, 1, avenue Mac-Mahon, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                  | 120   |
| 24 février.. | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial (Elias Turki à Kankan).....                                                                                                                 | 59    | 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Albert Acremant, demeurant à Paris, 1, avenue Mac-Mahon, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                  | 121   |
| 24 février.. | Arrêté approuvant la délibération de la Commission municipale de la commune mixte de Conakry du 5 février 1923 (session extraordinaire).                                                          | 59    | 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Georges Bigot, demeurant à Paris, 43, rue des Tournelles, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                 | 121   |
| 24 février.. | Arrêté portant remise d'amende à MM. Foufounis frères (contravention de la réglementation du timbre-taxé).....                                                                                    | 59    | 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Georges Bigot, demeurant à Paris, 43, rue des Tournelles, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                 | 122   |
| 24 février.. | Arrêté fixant les routes à prendre par les bovins qui auront à traverser les cercles de Siguiri, Kouroussa, Kankan et Beyla.....                                                                  | 60    | 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Georges Bigot, demeurant à Paris, 43, rue des Tournelles, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                 | 122   |
| 24 février.. | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années d'un permis de recherches minières par dragages à la Compagnie du Niger Français, 5, rue Descemet, à Dakar..... | 60    | 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Georges Bigot, demeurant à Paris, 43, rue des Tournelles, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                 | 122   |
| 28 février.. | Arrêté modifiant l'article 31 de l'arrêté du 24 octobre 1910 relatif aux mesures à prendre pour prévenir ou faire cesser les maladies épidémiques.....                                            | 75    | 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Georges Bigot, demeurant à Paris, 43, rue des Tournelles, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                 | 122   |
| 9 mars....   | Arrêté autorisant l'installation d'une poudrière (Société de Bamako à Kouroussa).....                                                                                                             | 75    | 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. André Henry Couannier, demeurant à Paris, 57, rue de la Chaussée-d'Antin, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée..... | 123   |
| 11 mars....  | Décision modifiant la composition du Comité local d'assistance aux Troupes noires.....                                                                                                            | 75    | 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. André Henry Couannier, demeurant à Paris, 57, rue de la Chaussée-d'Antin, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée..... | 123   |
| 11 mars....  | Décision relative aux jetons de présence alloués aux juges indigènes.....                                                                                                                         | 76    |              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       |
| 23 mars....  | Décision autorisant une session extraordinaire de la Commission municipale de Conakry (26 mars 1923).....                                                                                         | 86    |              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |       |



| DATES        | ANALYSE                                                                                                                                                                                                                                                                                    | PAGES | DATES         | ANALYSE                                                                                                                                                                                    | PAGES |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1923         |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |       | 1923          |                                                                                                                                                                                            |       |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. André Henry Couannier, demeurant à Paris, 57, rue de la Chaussée-d'Antin, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée. | 124   | 14 mai....    | Décision fixant la date des grandes vacances scolaires en 1923.....                                                                                                                        | 155   |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. André Henry Couannier, demeurant à Paris, 57, rue de la Chaussée-d'Antin, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée. | 124   | 17 mai....    | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial (Cheker Nassif à Dabola).....                                                                                                        | 155   |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Max-Daireaux, demeurant à Paris, 15, rue Vernet, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                      | 125   | 17 mai....    | Arrêté portant réorganisation des gardes de cercle de la Guinée française.....                                                                                                             | 156   |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Max-Daireaux, demeurant à Paris, 15, rue Vernet, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                      | 125   | 17 mai....    | Arrêté accordant à M. Jean-Paul Gaillardon un permis d'occupation provisoire agricole....                                                                                                  | 160   |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Max-Daireaux, demeurant à Paris, 15, rue Vernet, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                      | 126   | 17 mai....    | Arrêté accordant à M. Bédin un permis d'occupation provisoire agricole.....                                                                                                                | 161   |
| 21 avril.... | Arrêté accordant le renouvellement pour une 2 <sup>e</sup> période de deux années, d'un permis de recherches minières terrien, à M. Max-Daireaux, demeurant à Paris, 15, rue Vernet, domicilié à Conakry, chez la Société des Huileries et Rizeries de la Guinée.....                      | 127   | 17 mai....    | Arrêté portant ouverture et annulation de crédits au titre du budget local de la Guinée française, exercice 1922.....                                                                      | 191   |
| 24 avril.... | Arrêté autorisant la création à Conakry d'une association dite « Association amicale et professionnelle des agents du Chemin de fer de Conakry au Niger ».....                                                                                                                             | 127   | 17 mai....    | Arrêté créant en Guinée française un Service postal de distribution par exprès.....                                                                                                        | 230   |
| 24 avril.... | Arrêté autorisant la Société Commerciale de l'Ouest Africain à occuper, à titre précaire, une partie du domaine public.....                                                                                                                                                                | 142   |               | Liste des candidats admis à subir l'examen des postes, télégraphes et téléphones des 24 et 25 août 1923.....                                                                               | 283   |
| 24 avril.... | Arrêté déclarant le cercle de Beyla infecté de peste bovine.....                                                                                                                                                                                                                           | 143   | 6 juin....    | Arrêté déclarant le cercle de Dinguiraye infecté de peste bovine.....                                                                                                                      | 179   |
| 3 mai....    | Arrêté autorisant une session extraordinaire de la Commission municipale de Kankan.....                                                                                                                                                                                                    | 144   | 11 juin....   | Arrêté portant modification du tarif annexé à l'arrêté du 24 août 1922, réglementant le mode de cession des produits des jardins d'essais....                                              | 179   |
| 3 mai....    | Arrêté autorisant exceptionnellement et uniquement pour la nourriture des troupes, l'abatage à Kankan des bœufs et des taureaux âgés de moins de 4 ans.....                                                                                                                                | 144   | 14 juin....   | Arrêté portant classement de nouveaux immeubles du Service local.....                                                                                                                      | 192   |
| 3 mai....    | Arrêté fixant le taux des indemnités et suppléments de fonctions à allouer, conformément à l'arrêté général du 16 mars 1923.....                                                                                                                                                           | 144   | 27 juin....   | Circulaire au sujet de la reconnaissance des droits fonciers des indigènes sur les terrains de culture.....                                                                                | 192   |
| 3 mai....    | Arrêté portant attribution au personnel militaire des indemnités et suppléments prévus par l'arrêté général du 16 mars 1923.....                                                                                                                                                           | 144   | 30 juin....   | Arrêté accordant un transfert de concession provisoire urbaine (Valentin Garrigues, Société Guinée-Niger).....                                                                             | 214   |
| 5 mai....    | Arrêté interdisant l'entrée en Guinée française des bovins provenant du cercle de Bamako.....                                                                                                                                                                                              | 145   | 30 juin....   | Arrêté accordant une concession définitive à M. Joseph Karam, commerçant à Labé.....                                                                                                       | 214   |
| 7 mai....    | Arrêté portant classement par catégorie des cercles et subdivisions pour l'attribution des frais de bureau.....                                                                                                                                                                            | 145   | 30 juin....   | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial (M. Jay (Marcel) à Conakry).....                                                                                                     | 214   |
| 9 mai....    | Arrêté fixant les taux des indemnités de responsabilité allouées aux agents spéciaux et aux régisseurs de caisses d'avances.....                                                                                                                                                           | 155   | 30 juin....   | Arrêté approuvant le compte administratif de la commune mixte de Conakry, pour l'exercice 1923.....                                                                                        | 215   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |       | 30 juin....   | Arrêté approuvant le budget supplémentaire de la commune mixte de Conakry.....                                                                                                             | 215   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |       | 30 juin....   | Arrêté approuvant le compte administratif de la commune mixte de Kankan, pour l'exercice 1912.....                                                                                         | 215   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |       | 30 juin....   | Arrêté approuvant le compte administratif de la commune mixte de Kankan, pour l'exercice 1922.....                                                                                         | 215   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |       | 30 juin....   | Arrêté approuvant le budget supplémentaire de la commune mixte de Kankan, pour l'exercice 1923.....                                                                                        | 216   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |       | 30 juin....   | Arrêté portant réglementation de l'impôt personnel indigène dans la Colonie.....                                                                                                           | 373   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |       | 30 juin....   | Arrêté portant création au tableau B (2 <sup>e</sup> classe) annexé à l'arrêté du 9 décembre 1920, d'une patente de traite spéciale au taux de 60 francs l'an, pour les noix de colas..... | 374   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |       | 5 juillet...  | Arrêté fixant les délais d'application des actes du Gouvernement local.....                                                                                                                | 216   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |       |               | Liste d'admissibilité à l'emploi de rédacteur stagiaire à l'Administration centrale du Ministère des Colonies dressée à la suite des épreuves du concours ouvert le 2 juillet 1923.....    | 304   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |       | 26 juillet... | Arrêté rapportant les arrêtés locaux du 24 avril et du 6 juin 1921, déclarant les cercles de Beyla et de Dinguiraye infectés de peste bovine.....                                          | 259   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |       | 26 juillet... | Arrêté déclarant le cercle de Kissidougou infecté de péripneumonie bovine.....                                                                                                             | 259   |
|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |       | 26 juillet... | Arrêté relevant le taux de la contribution personnelle perçue sur les Européens et assimilés.                                                                                              | 375   |



| DATES                    | ANALYSE                                                                                                                                                                                          | PAGES | DATES       | ANALYSE                                                                                                                                                                                                                                         | PAGES |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1923                     |                                                                                                                                                                                                  |       | 1923        |                                                                                                                                                                                                                                                 |       |
| 1 <sup>er</sup> août.... | Arrêté admettant en non-valeur de restes à recouvrer du Budget général, exercice 1922....                                                                                                        | 259   | 12 octobre. | Arrêté rapportant l'arrêté du 9 octobre 1922, suspendant les effets de l'arrêté du 13 juillet 1922, accordant un permis d'exploitation terrien à M. Russel Burrage.....                                                                         | 334   |
| 1 <sup>er</sup> août.... | Arrêté autorisant les virements de crédits, d'article à article, du Budget local de la Guinée française, pour l'exercice 1922.....                                                               | 260   | 12 octobre. | Arrêté rapportant l'arrêté du 28 octobre 1922, annulant les effets de l'arrêté du 11 avril 1922, accordant à M. Mathelin de Papigny l'autorisation personnelle de se livrer à la recherche et à l'exploitation des mines en Guinée française... | 334   |
| 1 <sup>er</sup> août.... | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial (Jean Béniger à Conakry).....                                                                                                              | 260   | 31 octobre. | Décision fixant le nombre de journées de prestations exigibles pour l'année 1924.....                                                                                                                                                           | 348   |
| 1 <sup>er</sup> août.... | Arrêté accordant à M. René Dehaupas une concession agricole provisoire à Diambouria (cercle de Kindia).....                                                                                      | 260   | 3 nov.....  | Arrêté accordant à MM. Trantoul père et fils une concession provisoire agricole à Doumbouya (cercle de Conakry).....                                                                                                                            | 348   |
| 1 <sup>er</sup> août.... | Décision mettant à la disposition de l'administrateur du cercle de Kouroussa les bâtiments vacants appartenant au Chemin de fer de la Guinée.....                                                | 261   | 3 nov.....  | Arrêté fixant pour l'année 1924 le budget primitif de la commune mixte de Conakry.....                                                                                                                                                          | 349   |
| 7 août....               | Arrêté portant majoration du tarif B du décret du 8 septembre 1912 (remboursement des frais d'hospitalisation de séjour et de retour en France des marins de commerce, délaissés à Conakry)..... | 262   | 3 nov.....  | Arrêté approuvant la délibération de la Commission municipale de Conakry concernant annulation de crédits et ouverture de crédits supplémentaires (exercice 1923).....                                                                          | 349   |
| 7 août....               | Arrêté déclarant la subdivision de Faranah infectée de péripneumonie bovine.....                                                                                                                 | 262   | 3 nov.....  | Arrêté accordant à M. Suzor (Jean-Renaud), docteur en médecine, une concession agricole provisoire aux environs de Kouria (cercle de Conakry).....                                                                                              | 350   |
| 29 août....              | Arrêté rapportant l'arrêté local du 26 juillet 1923, déclarant le cercle de Kissidougou infecté de péripneumonie bovine.....                                                                     | 280   | 3 nov.....  | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial (Chacra Oych, commerçant à Bissikrima).....                                                                                                                                               | 351   |
| 31 août....              | Arrêté accordant un transfert de location d'un terrain domanial sis aux environs de Kindia (G. Coidier, J. Verdeaux).....                                                                        | 280   | 3 nov.....  | Arrêté accordant une concession provisoire à Conakry (Mama Fodé Sankhon).....                                                                                                                                                                   | 351   |
| 1 <sup>er</sup> sept.... | Arrêté portant retrait de l'autorisation accordée à M. J. Mügeli, d'occuper, à titre provisoire, un terrain sur lequel est construit un abri.....                                                | 301   | 3 nov.....  | Arrêté portant augmentation du taux de la taxe sur le chiffre d'affaires.....                                                                                                                                                                   | 375   |
| 1 <sup>er</sup> sept.... | Arrêté portant retrait de l'autorisation accordée à la Société « La Camayenne », concernant un emplacement sur lequel est construite une boutique (terre-plein du wharf).....                    | 301   | 3 nov.....  | Arrêté portant modifications à la taxe sur les véhicules.....                                                                                                                                                                                   | 375   |
| 1 <sup>er</sup> sept.... | Arrêté ratifiant une adjudication de terrain domanial à M. Elias Sassune, commerçant à Labé.....                                                                                                 | 302   | 3 nov.....  | Arrêté fixant pour 1924 la valeur des produits des mines et le droit à percevoir sur cette valeur.                                                                                                                                              | 376   |
| 1 <sup>er</sup> sept.... | Arrêté accordant à M. Chambaud une concession provisoire à Damacagna (cercle de Kindia).....                                                                                                     | 302   | 3 nov.....  | Arrêté réglementant l'utilisation par le public des grues à bras du port de Conakry.....                                                                                                                                                        | 376   |
| 1 <sup>er</sup> sept.... | Arrêté accordant à la Société en nom collectif « Jabre et Kalil », une concession définitive...                                                                                                  | 303   | 3 nov.....  | Arrêté créant une redevance pour l'utilisation du wharf dans le port de Conakry.....                                                                                                                                                            | 377   |
| 1 <sup>er</sup> sept.... | Arrêté accordant un transfert de concession agricole provisoire (G. Beynis, C. A. C. I. A.)..                                                                                                    | 303   | 10 nov..... | Arrêté mettant à la disposition des négociants, à compter du 15 novembre 1923, le magasin à poudre du Service local de Labé.....                                                                                                                | 352   |
| 1 <sup>er</sup> sept.... | Arrêté portant ouverture au Budget local, exercice 1923, chapitre X, article 1 <sup>er</sup> , d'un paragraphe 11, doté d'un crédit de 3.000 francs....                                          | 326   | 15 nov..... | Arrêté fixant la date des opérations et la composition des Commissions de recrutement pour 1924.....                                                                                                                                            | 352   |
| 9 sept....               | Arrêté portant de 20.000 à 10.000 francs l'encaisse maximum de la caisse des menues dépenses à Conakry.....                                                                                      | 303   | 17 nov..... | Décision portant désignation des fonctionnaires chargés de la vérification des caisses des comptables de la Colonie au 31 décembre 1923..                                                                                                       | 361   |
| 9 sept.....              | Décision mettant le laboratoire du centre vaccino-gène de Kindia à la disposition de l'Institut Pasteur.....                                                                                     | 304   | 28 nov..... | Arrêté fixant les limites des cantons de Fougoumba, de Dalaba-Kala, de Kébali et de Diangolo.....                                                                                                                                               | 377   |
| 27 sept....              | Arrêté fixant la date et la composition du Conseil de révision (séance extraordinaire)....                                                                                                       | 316   | 4 déc.....  | Arrêté déclarant le cercle de Kissidougou infecté de péripneumonie bovine.....                                                                                                                                                                  | 377   |
| 6 octobre.               | Arrêté concédant la franchise postale au Directeur de l'Institut Pasteur de Kindia (Guinée française).....                                                                                       | 325   | 5 déc.....  | Arrêté modifiant l'arrêté local du 31 janvier 1913 sur les déplacements du personnel indigène.....                                                                                                                                              | 378   |
| 9 octobre.               | Arrêté complétant l'arrêté local du 31 janvier 1913, sur les déplacements du personnel indigène.....                                                                                             | 326   | 12 déc..... | Arrêté fixant les quantités de poudres de traite et de leurs composants dont l'importation est autorisée en Guinée française pendant le 1 <sup>er</sup> semestre 1924.....                                                                      | 378   |
| 11 octobre.              | Arrêté modifiant l'arrêté du 17 mai 1923, réorganisant les gardes de cercle de la Guinée française.....                                                                                          | 327   | 15 déc..... | Décision portant nomination des membres des Commissions des patentes pour l'année 1924.                                                                                                                                                         | 379   |





(157)